

Séance officielle du 30 janvier 2015

DÉLIBÉRATION N°10/2015

**CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE & MIQUELON
PÉRIODE 2015-2018**

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le projet de contrat de développement territorial 2015-2018 ;
- VU la saisine du Président du Comité Economique Social et Culturel en date du 29 décembre 2014 ;
- VU la saisine du Sénateur-Maire de la commune de Saint-Pierre en date du 29 décembre 2014 ;
- VU la saisine du Maire de la commune de Miquelon-Langlade en date du 29 décembre 2014 ;
- VU la saisine du Président de la CACIMA de Saint-Pierre et Miquelon en date du 29 décembre 2014 ;
- VU l'avis du Député de Saint-Pierre & Miquelon en date du 29 janvier 2015 ;
- VU la saisine de la Présidente de la Caisse de Prévoyance Sociale en date du 29 décembre 2014 ;
- VU l'avis de la Directrice de la CISPM reçu le 30 janvier 2015 ;
- VU la saisine du Directeur Développement de la SODEPAR en date du 29 décembre 2014 ;
- VU la saisine du Président du Comité Régional du Tourisme en date du 29 décembre 2014 ;
- VU la saisine de la Présidente de l'association LE PHARE en date du 29 décembre 2014 ;
- VU la saisine du Directeur de l'IEDOM en date du 29 décembre 2014 ;
- VU la saisine du Président du FEABTP de Saint-Pierre et Miquelon en date du 29 décembre 2014 ;
- VU la saisine du Président du Groupement des Producteurs Agricoles en date du 29 décembre 2014 ;
- VU la saisine du Président de l'Organisation Professionnelle des Artisans Pêcheurs en date du 29 décembre 2014 ;

VU l'avis du Directeur de l'Association pour la Formation Continue en date du 6 janvier 2015

SUR le rapport du Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

ARTICLE 1 : Le contrat de développement territorial entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon pour la période 2015-2018, annexé à la présente délibération, est approuvé.

ARTICLE 2 : Le Président du Conseil Territorial est autorisé à signer, au nom de la Collectivité Territoriale, le Contrat de Développement ci-annexé.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et à la commission européenne ; elle sera également publiée au journal officiel de Saint-Pierre-et-Miquelon et sur le site du conseil territorial.

Adoptée
19 voix Pour
00 voix Contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 14
Conseillers votants : 19

Transmis au représentant de l'Etat

Le

Publié le

ACTE EXECUTOIRE

Le Président,

Stéphane ARTANO

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12

SAINT-PIERRE et MIQUELON

Reçu à la Préfecture

Le ... 03 FEV. 2015

Séance officielle du 30 janvier 2015

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL

**CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE & MIQUELON
PÉRIODE 2015-2018**

Le projet de contrat de développement, pour la période 2015-2018, s'inscrit dans le cadre des orientations définies dans le Schéma de Développement Stratégique (SDS) de la Collectivité Territoriale et du Projet d'Aménagement Stratégique de l'Etat, le PASE.

Il a été élaboré en tenant compte des réflexions issues d'un processus de concertation avec les élus, les institutionnels, les différents services de l'Etat et le milieu socio-économique.

En effet, dès le 22 novembre 2012, j'ai saisi par courrier la commune de Saint-Pierre, la CACIMA et la commune de Miquelon-Langlade afin qu'ils m'indiquent les projets qu'ils souhaitaient voir inscrits au Contrat. Leurs réponses respectives ont été adressées à la Collectivité Territoriale les 16 janvier, 15 avril et 9 mai 2013.

Dans le même temps, par courrier du 23 mai 2013, le Président de la FEA BTP SPM dressait une liste de propositions destinées à s'inscrire dans le cadre du Contrat.

Dès le 4 juillet 2013, à mon initiative, une réunion était organisée à l'hôtel de territoire afin de présenter à l'ensemble des acteurs les orientations susceptibles d'être retenues dans le cadre du futur contrat de développement en lien avec le Schéma de Développement Stratégique.

Par la suite, en septembre 2013, les réflexions de groupes de travail associant au total plus de 50 participants, ont permis de faire émerger une liste de 27 actions regroupées autour de 4 thématiques.

Le Président de la FEA BTP SPM a d'ailleurs adressé par courrier du 30 octobre, et pour faire suite à la réunion thématique « bâtiment et travaux publics », une liste de propositions complémentaires.

Ces réflexions ont été complétées par la tenue, en octobre 2013, de réunions spécifiques avec les acteurs économiques de plusieurs secteurs d'activités (bâtiment et travaux publics, agriculture, pêche et formation professionnelle).

L'année 2014 a été mise à profit pour mener à bien les négociations et arbitrages avec l'Etat au cours de nombreuses réunions de travail.

Finalement le projet de contrat a été soumis pour avis à plusieurs partenaires tel qu'indiqué dans les VISAS du projet de délibération qui vous est soumis.

Le projet de contrat s'articule autour de 4 thèmes principaux dont les actions sont ensuite déclinées selon l'arborescence du Schéma de Développement stratégique :

- l'amélioration du cadre de vie ;
- le développement économique valorisant les atouts de l'archipel et organisé autour de pôles structurants ;
- l'entretien et l'aménagement des infrastructures,
- la cohésion sociale.

Le montant total du contrat s'élève à un peu plus de 24 millions d'euros dont 11 120 000 € pour la seule Collectivité Territoriale. Cela représente en base annuelle un montant sensiblement égal au précédent contrat de développement pour la période 2007-2013.

Il est à noter que des projets sous maîtrise d'ouvrage des communes ou de la CACIMA sont prévus dans ce contrat :

- Abattoir de Miquelon ;
- Gestion des Déchets ;
- Signalétique de l'Île aux Marins et de la Ville de Saint-Pierre ;
- Aménagement du littoral à Saint-Pierre ;
- Navire pour la desserte de l'Île aux Marins ;
- Observatoire économique ;
- Pépinière services.

Concernant la Collectivité Territoriale, le soutien au développement de l'aquaculture et le développement numérique du territoire sont mis en avant dans ce projet de contrat, en lien avec les orientations du Schéma de Développement Stratégique.

D'autre part, dans le cadre de ce document, la Collectivité prévoit de mener à bien des opérations d'infrastructures importantes :

- la réhabilitation du barrage de la VIGIE ;
- la construction d'un Centre D'Arts Martiaux ;
- la rénovation du Square JOFFRE ;
- la construction d'une nouvelle clinique vétérinaire.

Enfin, la mobilisation en faveur du développement économique et de l'emploi est à nouveau réaffirmée par les fortes dotations prévues en faveur de la formation professionnelle et continue.

Je vous propose d'approuver le projet de contrat de développement territorial pour la période 2015-2018 et de m'autoriser à le signer au nom de la Collectivité Territoriale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Stéphane ARTANO

Le présent contrat de développement s'inscrit dans le cadre des orientations définies dans le Schéma de Développement Stratégique (SDS) de la Collectivité Territoriale et du Projet d'Action Stratégique de l'Etat, le PASE.

Il a été élaboré en tenant compte des réflexions issues d'un processus de concertation avec les élus, les institutionnels, les différents services de l'Etat et le milieu socio-économique.

Il s'articule autour de 4 axes principaux :

- l'amélioration du cadre de vie,
- le développement économique valorisant les atouts de l'archipel et organisé autour de pôles structurants,
- l'entretien et l'aménagement des infrastructures,
- et la cohésion sociale.

I) La territorialité du contrat et ses priorités de développement

Le territoire sur lequel porte le contrat de développement est constitué des communes de Saint-Pierre et de Miquelon Langlade comptant 6299 habitants (données INSEE 2015) sur une superficie de 242 km².

L'archipel de Saint-Pierre et de Miquelon bénéficie d'un positionnement unique, situé en Atlantique nord, à 25 km de la province atlantique de Terre Neuve et Labrador, territoire canadien en plein essor économique.

Les priorités de développement s'appuient sur une stratégie portant à la fois, sur une action économique et de formation, sur une attractivité renforcée du territoire grâce à une amélioration du cadre de vie, sur l'offre de logement, sur la préservation et la valorisation des conditions environnementales, dans un cadre régional ouvert sur les provinces atlantiques voisines.

II) Un développement autour de projets économiques structurants

Depuis le début des années 90, l'avenir de l'Archipel, ses équilibres fondamentaux au plan économique et social ont été profondément remis en cause : moratoire sur la pêche de juillet 92 mettant en péril sa filière pêche, principale source d'activité économique, mais également décision arbitrale en juin de la même année, réduisant la zone économique exclusive à un étroit couloir.

Afin de maintenir l'activité, les pouvoirs publics ont mis en œuvre une politique de grands travaux reposant principalement sur la construction d'un nouvel aéroport et d'un nouvel hôpital. Le bilan de cette politique montre que la seule érection d'équipements dits structurants ne suscite pas en elle-même une dynamique de reconversion économique de grande ampleur. Le nouvel aéroport n'a permis ni d'attirer d'autres opérateurs de transport, ni d'améliorer les dessertes. Le nouvel hôpital, qui est entré en service au dernier trimestre 2013, ne saurait modifier radicalement la problématique sanitaire antérieure. L'erreur consisterait néanmoins à considérer comme un échec la politique de rénovation des équipements collectifs du territoire. Outre le fait qu'elle a induit la création de toute pièce, d'un secteur du bâtiment et des travaux publics, dont les capacités techniques et professionnelles, la compétitivité, n'ont cessé de s'améliorer, elle a permis de freiner la tendance au déclin et moderniser des infrastructures devenues, au fil des années, sensiblement obsolètes.

Une réflexion sur un projet territorial partagé, élaboré de manière participative, avec une vision de long terme, a été menée pour aboutir par l'adoption, en séance officielle du Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon le 16 décembre 2009, du Schéma de Développement Stratégique (SDS) 2010-2030.

Ce schéma, dont le présent Contrat de Développement tient compte, n'est pas en rupture avec la politique de grands travaux, car les infrastructures publiques et collectives présentent encore, malgré les

importantes améliorations survenues, de larges faiblesses et lacunes. Faiblesses et lacunes préjudiciables, à la fois aux conditions de vie des populations et au développement économique. Un effort important de rénovation de ces infrastructures doit donc être poursuivi.

C'est ce à quoi s'attache le contrat de développement, tout en s'inscrivant dans le changement stratégique majeur que vise à opérer le schéma, consistant à placer au premier rang de ses finalités l'émergence d'une dynamique de développement économique autonome, les infrastructures matérielles et collectives étant conçues comme des moyens nécessaires mais non suffisants. Cela implique que soient consolidées, renforcées, diversifiées, les activités économiques et marchandes de l'archipel afin d'instaurer un meilleur équilibre entre emplois publics et emplois privés. Le risque de déclin démographique ne peut être écarté qu'à de telles conditions.

L'impérieuse nécessité d'offrir aux jeunes des perspectives d'avenir, aujourd'hui insuffisantes, c'est-à-dire des emplois durables correspondant à leurs qualifications et aux perspectives et besoins actuels et à venir du territoire, constitue en effet un enjeu prioritaire pour l'ensemble des acteurs et des outils mis en œuvre.

Il s'agit de provoquer un renversement de la tendance consistant pour ces jeunes, faute d'alternative, à rechercher leur premier emploi en Métropole ou à l'étranger. Phénomène particulièrement préoccupant en ce qui concerne les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

C'est grâce à une insertion réussie des jeunes dans l'économie locale que l'on obtiendra, à la fois le renouvellement de la génération actuelle d'entrepreneurs et l'augmentation nécessaire du nombre des chefs et cadres d'entreprises. C'est ainsi que l'on pourra faire face à l'inéluctable vieillissement de la population et au maintien des conditions de vie locales, aujourd'hui acceptables mais en voie de détérioration.

Tout en considérant comme prioritaire l'amélioration de l'offre de perspectives aux jeunes d'origine locale, il faut viser également à attirer des actifs et investisseurs en provenance de métropole et de l'étranger. Il ne s'agit pas de susciter des concurrences déséquilibrantes pour le système économique existant, mais de privilégier le renforcement des secteurs encore trop faibles et de diversifier les activités génératrices d'emplois et de revenus.

L'archipel dispose de moyens et de ressources pour fonder son développement sur un ensemble d'activités économiques lui permettant de ne pas dépendre d'une seule filière. La promotion d'un ensemble d'activités doit permettre d'en accroître la complémentarité au bénéfice de l'archipel dans son ensemble. L'agriculture, nécessairement limitée dans l'apport total de valeur ajoutée, ne peut plus être considérée comme négligeable, surtout si l'on tient compte du potentiel susceptible d'être exploité dans la sphère agro-alimentaire. L'industrie et les activités manufacturières ne peuvent pas prétendre à occuper une position dominante, mais elles sont en mesure de contribuer positivement à la croissance.

On trouvera dans le développement des services marchands la source majeure de création de valeur ajoutée, sous la condition d'une évolution très rapide et profonde des activités existantes.

Les trois objectifs majeurs du contrat, applicables à l'ensemble des secteurs, peuvent être ainsi résumés :

- accroissement de la valeur ajoutée des produits et services ;
- diversification et consolidation des activités par secteur ;
- enrichissement et renouvellement du tissu d'entreprises.

L'insertion de l'archipel dans son environnement régional, tout autant que la consolidation, la modernisation, la diversification de son appareil économique, requièrent des infrastructures d'accueil adaptées qui demeurent aujourd'hui très largement inexistantes.

Une structure apparaît comme prioritaire à implanter : la pépinière d'entreprises.

La pépinière devra être développée en ne se limitant pas à l'offre d'hébergement, mais en proposant également des services et prestations aux start-up dans des conditions préférentielles.

III) Un développement fondé sur des filières économiques contribuant à l'attractivité du territoire

A) Structurer le développement économique autour de filières prioritaires

- La filière pêche

En 1972, la France renonce à ses privilèges en matière de pêche énoncés dans l'accord du 8 avril 1904 dit de l'«entente cordiale». Le texte reconnaissait les droits historiques des pêcheurs français dans les eaux canadiennes et réciproquement les droits des pêcheurs canadiens près des côtes de l'archipel. Ce document fixait également la délimitation maritime entre les eaux sous juridiction française et canadienne au nord-est de l'archipel.

Les négociations menées en 1994 ont abouti à un accord signé le 2 décembre 1994 qui remodèle l'activité de pêche dans les eaux autour de l'archipel et encadre la coopération entre les deux pays en matière de conservation et de gestion de la ressource. Les deux parties évaluent de concert la ressource et fixent chaque année, après la réunion d'un conseil consultatif, les totaux admissibles de captures pour une liste définie de 6 espèces (dont la morue).

Pendant ces années de crise, le BTP a seul soutenu l'emploi grâce à la commande publique. Des efforts de diversification économique ont été encouragés par l'Etat et le conseil territorial (crabe des neiges, aquaculture, quarantaine animale, cultures sous serres, élevage de moutons...). Vers la fin des années 1990, la pêche connaît un renouveau. En effet, grâce au soutien public, la flottille de navires de pêche côtiers se développe. Les quotas en augmentation apportent au secteur une activité soutenue. Bien qu'artificielle, la situation économique apparaît relativement favorable avec un chômage qui, en moyenne annuelle, demeure inférieur au taux métropolitain.

Aujourd'hui, l'économie de l'archipel dépend principalement des transferts publics et des transferts sociaux. Le secteur de la pêche représentait en 2012, 2 entreprises de traitement du poisson (pêcherie Paturel et SNPM), 10 armateurs et 1,7 % de la valeur ajoutée.

La flottille de pêche professionnelle se compose de 18 navires actifs répartis entre Saint-Pierre (13 navires) et Miquelon (5 navires). L'activité de cette flotte est faible (environ 75 jours de mer par an en moyenne) notamment du fait de ses difficultés à poursuivre son activité durant la saison hivernale (novembre- avril). Il faut également prendre en compte les 3 barges aquacoles de Miquelon (2 pour EDC et une pour les moules) ainsi qu'une unité achetée en 2012 mais qui n'a pas encore eu l'autorisation de naviguer (Père Yvon).

La France, au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, a accès aux ressources suivantes : les stocks locaux, les quotas de l'annexe 1 et 2 de l'accord franco-canadien du 27 mars 1972 et de son procès-verbal d'application de 1994 et les quotas des organisations régionales de pêche que sont l'OPANO (organisation des pêches de l'atlantique Nord-Ouest), et la CICTA (commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique).

La politique de l'Etat en matière de pêche se décline selon les thèmes suivants :

- maintien des quotas attribués en participant et en défendant les intérêts locaux lors des négociations franco-canadiennes dans le cadre de cet accord, en participant aux réunions des organisations de producteurs de l'OPANO pour les espèces telles que le flétan noir, la limande, le sébaste et la crevette, et de la CICTA pour les thons rouges, les espadons et les germons ;
- redéploiement de la flotte pour exploiter des quotas qui ne sont pas accessibles à la flotte côtière de l'archipel par l'aide au financement et la mise en service de 2 navires : en 2009 d'un navire de 34 m, le Béothuk, principalement chargé d'approvisionner l'usine de transformation de Miquelon et en 2011 d'un navire de 32 m, l'Atlantic Odyssey. Ce navire a exploité fin 2011 début 2012 le flétan blanc et le bulot. En 2013, il a effectué sa première campagne de thonidés sous pavillon français.

Actuellement sur l'archipel, 2 pôles existent : l'un à Saint-Pierre, l'autre à Miquelon. Le soutien au développement et à la structuration de ces pôles passe évidemment par la promotion d'une complémentarité de leur activité, principalement par la diversification des espèces pêchées et de leur traitement : dans un 1er temps poursuivre l'aménagement de Miquelon, dans un 2ème temps, création d'ateliers relais sur Saint Pierre.

Une étude commandée par le ministère de la pêche et celui de l'outre-mer a été engagée en 2008 pour se placer en situation de répondre aux enjeux majeurs de reconstruction de la filière halieutique tant au stade de la production qu'à celui de la commercialisation. De fin 2011 à début 2012, 3 missions d'expertises ont été diligentées, avec des experts du ministère de l'agriculture, du comité national des pêches et de l'IFREMER pour étudier la mise en place un pôle de transformation unique (PTU) avec deux unités de transformation complémentaires, la restructuration de la petite pêche et l'évaluation technique des matériels des usines de transformation

L'aquaculture

Les interventions dans cette filière se traduisent par :

- l'aide au développement de l'aquaculture par l'exploitation de coquilles (*plactopecten magellanicus*) à Miquelon selon 2 procédés : élevage sur filières et élevage par ensemencement. Ces techniques doivent encore être considérées comme étant au stade expérimental, même si un début de commercialisation a commencé. Un audit réalisé au mois de décembre 2010 a permis une réduction du cycle de production sur filières et un renforcement du développement des ensemencements.

Cette filière est en passe d'acquérir un véritable savoir-faire industriel et peut connaître un développement intéressant pour l'ensemble de l'économie de l'archipel (transformation, valorisation des produits dérivés). La consolidation industrielle de ce projet permettrait à d'autres projets d'aquaculture (truite arc-en-ciel, saumon, huîtres,...) de voir le jour par effet de « boule de neige ». 60 % des produits de la mer sont issus de l'aquaculture dans le monde ;

- l'accompagnement financier d'un élevage de moules dans le grand étang de Miquelon depuis 6 ans.

Ainsi, le contrat de développement a pour ambition de soutenir la filière halieutique et aquacole et d'accompagner la modernisation des outils de transformation et de commercialisation des produits de la pêche.

- La filière agricole

Les agriculteurs sont confrontés à de fortes pressions, qu'elles soient climatiques, structurelles ou réglementaires qui nécessitent des investissements lourds pour s'adapter aux évolutions.

Ce secteur est assez peu diversifié sur l'archipel qui compte 8 exploitations se partageant le secteur de l'élevage d'ovins (3), de volailles (3) et de cultures végétales sous serres (2). La production végétale ne dépasse pas les 10 % des parts de marché, la production animale quant à elle représente 18 %, alors que celle des œufs avoisine les 30 % du marché local. S'agissant de la filière animale, un des principaux freins à son développement réside dans la faible production fourragère et la dépendance de l'importation des intrants.

Pourtant, l'agriculture offre de belles perspectives à l'échelle de l'archipel. Il existe un marché local et une demande croissante, à la fois des distributeurs et des transformateurs du secteur alimentaire pour des produits de qualité. L'enjeu est de développer des labels de qualité, de diversifier les modes de commercialisation et les débouchés, en visant dans un premier temps le marché de proximité, pour envisager ensuite, une fois la question du statut sanitaire réglé, l'exportation vers les provinces atlantiques toutes proches. Cela nécessite une professionnalisation des exploitants, l'agrandissement de la taille des exploitations et la modernisation des équipements.

Les crédits ainsi mobilisés, s'ajoutent aux dispositifs déjà existants que sont ceux de l'ODEADOM, de l'OGAF, ou encore les aides versées par la collectivité territoriale. Ils sont destinés à accompagner les agriculteurs qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

Outre les potentielles aides directes pour le soutien de projets d'envergure ou innovants, les actions inscrites au contrat de développement 2015-2018, financeront des outils productifs tels que l'abattoir à Miquelon, territoire majoritairement agricole et où se concentre la majeure partie de l'activité de culture et d'élevage. Cet équipement est primordial au développement de la filière animale.

Par ailleurs, le financement de l'étude cartographique agro-pédologique des sols de SPM permettra d'évaluer les potentialités agronomiques avec la perspective de recenser les parcelles à valeur ajoutée pour la culture fourragère entre autres.

Enfin, les chefs d'exploitation sont aussi des gestionnaires d'entreprise. La formation et le maintien des compétences et des niveaux de responsabilités est indispensable et déterminant pour assurer la pérennisation et la relève du secteur agricole sur l'archipel. Ces crédits permettront aux agriculteurs de prendre en charge leur formation.

- La filière touristique (île aux marins)

Le tourisme recouvre depuis de longues années, un ensemble d'activités marchandes qui a connu un certain développement, assure le revenu d'une fraction non négligeable de la population active et qui enregistre des progrès incontestables dans la mobilisation et l'organisation des professionnels. Ceci étant, le bilan actuel fondé sur les études commanditées par les pouvoirs publics, conclut à un écart sensible entre les potentialités et la valeur ajoutée produite.

Paradoxalement, la situation embryonnaire du secteur permet d'envisager la mise en œuvre d'une stratégie innovante autour d'un positionnement fort sur le caractère durable de l'offre touristique. Une stratégie commerciale vis-à-vis des clientèles, mais surtout, des actions exemplaires visant à la valorisation des atouts environnementaux et patrimoniaux du territoire.

Les projets prévus dans le présent contrat prévoient de mettre en valeur l’Ile aux Marins, reflet du passé de l’Archipel, avec comme exemples ses graves, son histoire, l’affaire NEEL....

B) S’appuyant sur des outils permettant d’améliorer la productivité et de développer la capacité d’innovation

Le câble numérique

L’appropriation des Technologies de l’Information et de la Communication (TIC) par les entreprises dans l’archipel de Saint-Pierre & Miquelon est insuffisante comparativement aux territoires environnants et notamment les Provinces du Canada Atlantique.

Le projet de câble numérique sous-marin reliant Saint-Pierre, Miquelon et le Canada, sera opérationnel à l’été 2016, ce qui permettra, avec l’augmentation du débit internet potentiel, d’envisager toutes les perspectives de développement dans le secteur des technologies de l’information et de la communication. Il est stratégique pour le territoire de profiter de cette opportunité pour dynamiser et développer le réseau des entreprises présentes sur l’archipel en portant un effort particulier sur l’innovation. Cet outil devra également être au service de l’attractivité du territoire par le développement des services liés à l’économie de la connaissance.

C) S’intégrant dans un environnement régional dynamique

L’archipel, de par sa situation géographique, est dépendant du Canada voisin, que ce soit pour l’approvisionnement, la circulation des personnes, ou encore la prise en charge médicale de ses habitants pour les pathologies lourdes. Ainsi, les provinces Atlantiques et le Québec sont les points de passage obligés.

Plus particulièrement, Terre Neuve et Labrador et la Nouvelle Ecosse, provinces atlantiques en plein essor, sont propices aux affaires, aux opportunités d’échanges et de savoir-faire. Dans ce contexte, l’archipel doit s’ouvrir sur son environnement proche. La coopération régionale doit se donner les moyens pour l’y aider.

Dans le cadre de l’accord signé en 1994, une commission mixte de coopération régionale se réunit une fois par an pour examiner les actions de coopération et de renforcement des relations entre l’archipel et le Canada. Depuis 2008, un protocole d’entente entre l’Agence Canadienne de promotion Economique du Canada Atlantique (APECA) et la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon a permis la mise en place d’un comité administratif de coopération régionale chargé de gérer les dossiers d’intérêts communs.

Affirmée comme une priorité de l’Etat, la politique de coopération régionale se concrétise principalement par des échanges visant à faciliter les relations entre le Canada et l’archipel.

Les opportunités d’échanges et de savoir-faire portent sur des thématiques telles que la sécurité, la santé, les relations économiques et commerciales, le tourisme, la culture et l’éducation, l’aquaculture, l’agriculture et l’environnement.

Les principales avancées à retenir ces dernières années en matière de coopération sont les suivantes :

- dans le domaine économique et commercial, des projets concrets visant à favoriser le développement des entreprises locales dans les provinces atlantiques se sont développés (ex. : séminaire sur l’intelligence économique, affectation d’un volontaire international en entreprise pour accompagner le

développement à l'export des entreprises souhaitant prospecter et se développer sur le Canada, création d'observatoires économiques franco-canadiens) ;

- dans le domaine du tourisme, la promotion de l'archipel est menée en symbiose avec les organismes professionnels canadiens. Des actions communes de promotion de l'archipel notamment dans le domaine de la croisière sont menées par le Comité Régional du Tourisme (CRT) en partenariat avec notamment l'association du Canada atlantique de la croisière et l'association de Terre-Neuve-et-Labrador de la croisière ;

- en matière d'aquaculture, des actions de coopération se développent dans le domaine de la pectiniculture en matière de recherche et de développement afin notamment de fiabiliser les processus d'élevage de pétoncles. Parallèlement, des actions sont projetées pour le développement de l'aquaculture pour de nouvelles espèces ;

- en matière agricole, des actions de coopération apportent un appui technique aux éleveurs à travers des programmes de réhabilitation des prairies et de productions fourragères, Les maraîchers ont bénéficié de transferts d'expérience , pour adapter leur production sous serre ;

- dans le domaine de l'environnement, la coopération régionale a permis de renforcer la collaboration , sur la prévention et la lutte contre les espèces marines envahissantes, le suivi de la faune sauvage migratrice, la protection de la forêt boréale.

La coopération policière et le sauvetage en mer, bien qu'informelle, donnent satisfaction. La France a souhaité à plusieurs reprises concrétiser les échanges et les actions avec le Canada par des accords intergouvernementaux afin de leur donner une base juridique. Cependant, compte tenu de la procédure complexe de ratification des accords internationaux, le Canada est très réservé.

En revanche, l'état d'avancement d'autres dossiers, dont les enjeux sont pourtant importants pour la France, est plus mitigé, notamment la demande de reconnaissance du statut zoo-sanitaire du système d'inspection de l'archipel qui peine à se concrétiser, ou encore l'exploration et l'exploitation de champs d'hydrocarbures n'est toujours pas ratifiée par le Canada.

IV) Un développement porté par une offre de formation orientée vers les filières porteuses

A) Orientations et capacités de l'offre de formation

Les orientations et l'offre de formation doivent se fonder sur deux facteurs :

- le profil des habitants et notamment des jeunes qu'il convient d'orienter vers le secteur privé et d'inciter à un retour ou à un maintien sur l'archipel ;

- les perspectives de développement du territoire.

L'offre de formation se pense à l'échelle de l'archipel. L'enjeu est d'ajuster localement l'offre de formation à la population et aux besoins des entreprises et du secteur marchand. Il s'agit de proposer une nouvelle offre accessible et bien ciblée.

Le renforcement de l'attractivité économique de l'Archipel repose sur une adaptation permanente des

qualifications et compétences existantes, sur la disponibilité de compétences nouvelles.

Rappelons qu'un des défis principaux à relever dans les années à venir, consistera à offrir aux jeunes issus de l'enseignement supérieur des perspectives de carrière comparables à celles offertes en métropole ou à l'étranger. Mais les changements doivent viser l'ensemble des branches professionnelles. Ce sont les offres d'emploi émanant des activités marchandes qui devront attirer les jeunes.

La formation professionnelle permanente et continue doit optimiser ses ressources. Les financements publics qui lui sont et seront affectés ne peuvent éviter de tenir compte des surcoûts induits par la situation géographique et démographique de l'archipel.

Une diversification des modes de formation professionnelle permettra d'apporter des réponses plus adaptées, à la fois aux besoins des entreprises et aux attentes des jeunes : développement de l'apprentissage, de la formation en alternance, des stages en entreprises.

L'orientation et l'insertion professionnelles deviennent prioritaires. Elles verront leur efficacité sensiblement renforcée par la mise en place progressive, en concertation et avec la participation des entreprises, d'une gestion prévisionnelle des emplois.

En cohérence avec l'insertion dans l'environnement économique régional, la coopération au plan de la formation avec les provinces canadiennes voisines sera amplifiée.

Les liens avec les jeunes étudiant en métropole ou à l'étranger seront resserrés et organisés dans la perspective d'une insertion accrue dans l'économie de l'Archipel.

B) Un outil au service de la formation et du développement des compétences : le GIP EMVIE

En appui aux politiques d'emploi, d'orientation et de formation, le GIP EMVIE (Expertise, Mobilisation et Valorisation des Initiatives vers l'Emploi) est l'outil adapté au développement des qualifications et des compétences des habitants de l'archipel.

En l'absence de structure chargée des missions initiées par la Loi de février 2008 et réaffirmées par la Loi du 24 novembre 2009 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, l'État, les collectivités et les partenaires sociaux ont mis en place une structure partenariale fin 2011. Elle est chargée d'assurer les missions :

- d'information sur l'offre de formation et sur les métiers, enjeu majeur pour l'accès ou le maintien dans l'emploi et le renforcement de la qualification. Cette structure neutre, unique et bien identifiée d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, est un « lieu – ressources » adapté aux besoins des usagers et des entreprises, à l'aide et à l'accompagnement de projets, à la structuration et à la construction des parcours ;

- d'analyse socio-économique des territoires et de construction d'outils de collecte des données et d'analyse des besoins, d'appui au diagnostic territorial, d'interface entre prospective et action en matière d'emploi, à travers une mission d'anticipation des mutations économiques. Elle a également un rôle d'information par une large diffusion de ses travaux sous forme de publications mais aussi par l'organisation régulière de manifestations permettant à tous les acteurs de disposer d'un socle commun de connaissances et d'agir en complémentarité ;

- d'organisation d'une cellule partagée de veille, d'appui et de capitalisation, conduisant notamment des études d'impact sur le territoire ;

- d'anticipation des mutations économiques en préparant, non seulement les entreprises et les

salariés, par des diagnostics prospectifs et des études de reconversion, mais aussi en apportant un soutien à la mise en réseau des acteurs.

Le GIP EMVIE c'est aussi le point "relais-conseil" pour la validation des acquis de l'expérience et les bilans de compétences.

V) Un développement conditionné par l'amélioration du cadre de vie des habitants de l'archipel

A) Dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées et dépendantes

Déjà identifiés dans le cadre des travaux d'élaboration du schéma gérontologique « Bien vieillir à Saint-Pierre et Miquelon 2011-2015 » de la Collectivité Territoriale (cf. fiche-action 2.4. dudit schéma), les besoins en hébergement intermédiaire (à mi-chemin entre domicile et établissement) pour personnes âgées en perte d'autonomie ont récemment été réaffirmés à l'occasion de la Semaine Bien Vieillir organisée en octobre 2014 par la Conférence Territoriale de la Santé et de l'Autonomie.

Le constat est en effet partagé. Les réponses actuellement apportées aux personnes âgées en matière de logement sont incomplètes et ne correspondent pas aux besoins d'une partie de cette population :

- les résidences municipales ne sont pas adaptées à l'accueil des personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie (inadaptation des appartements et bâtiments, absence de services collectifs, absence de concierge, etc.) ;

- le nombre de demandes de logement en résidence est largement supérieur au nombre d'appartements disponibles (la liste d'attente ne cesse de s'allonger et ce phénomène ne peut que s'accroître avec le vieillissement de la population) ;

- le seul établissement d'hébergement de l'archipel, la maison Eglantine, affiche toujours complet et accueille un public de plus en plus dépendant ayant besoin de soins médicaux ;

- un certain nombre de logements sociaux sont occupés par des personnes de plus de 60 ans, dépendantes ou handicapées, qui ne relèvent pas de ce type d'hébergement.

Malgré la mise en place des services de soutien à domicile, le maintien à domicile a ses limites et lorsque ce dernier n'est plus possible (logement inadapté ou insalubre, besoin d'une présence la nuit, etc.), les personnes sont hospitalisées et le restent jusqu'à ce qu'une place se libère en maison de retraite.

Aux besoins bien cernés du public âgé, s'ajoutent les attentes des adultes en situation de handicap qui sont hébergés chez leurs parents ou en foyer de vie (au centre Georges Gaspard) et qui souhaiteraient pouvoir accéder à une plus grande autonomie. Leur souhait serait de posséder leur propre appartement au sein d'une structure qui offrirait des services collectifs tels qu'une restauration, un encadrement et une présence sécurisante, y compris la nuit.

Le nouveau concept de « résidence autonomie », institué par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement actuellement en cours d'adoption, pourrait bien être une solution à la problématique de l'accompagnement et de l'hébergement des personnes en perte d'autonomie dans l'archipel.

L'objectif est d'étudier la faisabilité et l'opportunité de construire à Saint-Pierre une résidence autonomie qui devra nécessairement être adaptée au contexte particulier de l'archipel (nécessité d'une grande souplesse et d'innovation dans le fonctionnement, compte tenu des besoins pluriels de notre petite

population) et qui devra répondre aux objectifs suivants :

- améliorer l'offre d'hébergement à destination des personnes en perte d'autonomie ; préserver le plus longtemps possible les capacités et le niveau d'autonomie des personnes hébergées en proposant un accompagnement adapté et gradué ;

- permettre un « désengorgement » des structures existantes (logements d'urgence, logements sociaux, résidences municipales, maison de retraite, centre Georges Gaspard, hôpital) et redonner à chacune sa vocation première.

B) Dans le domaine des équipements au service de la population

Le centre d'arts martiaux

Les arts martiaux pratiqués sur l'archipel sont au nombre de trois : le judo, le tae kwon do et le karate. Ce sont des sports pratiqués par de nombreux habitants de l'archipel et plusieurs compétiteurs de haut niveau national, voire international issus des clubs locaux.

Le projet consiste en la construction d'un centre d'arts martiaux qui regrouperait des salles d'entraînements pour les différentes disciplines, une salle de conditionnement physique et de remise en forme et une salle de compétition.

Le square Joffre

A l'image de nombreuses villes de France, héritage de l'époque coloniale, Saint-Pierre possédait encore il y a plusieurs années, un petit square situé sur le littoral faisant face à l'entrée du port, à un endroit stratégique du centre-ville.

Jusqu'avant la seconde guerre mondiale, le square Joffre, dont l'aménagement intérieur était inspiré des jardins à la française, était massivement planté d'arbustes à fleurs, de plantes vivaces et de fleurs annuelles. Il constituait un lieu de détente et de repos agréable.

Abandonné pendant la seconde guerre mondiale, son état s'est dégradé au fil des années (espaces délaissés, perte des grilles en fer forgé, détérioration des murets de clôture, ...).

Aujourd'hui, du port, le square Joffre a perdu son identité originelle ainsi que toute valeur ornementale, en dehors de l'espace vert qu'il constitue.

La mise en place d'un monument en l'honneur de nos marins disparus lui confère une seconde identité qu'il est souhaitable de lui conserver.

Le projet consiste à doter Saint-Pierre d'un square ayant un caractère français fort, pouvant devenir un lieu de promenade pour la population locale ainsi que pour les touristes de passage. Le parti d'aménagement consiste à reconstruire un square dans le respect des dimensions et distributions intérieures de l'époque en y apportant une touche de modernisme.

C) Dans le domaine des infrastructures et des transports

Renforcement des digues de St Pierre et de l'appontement pétrolier de Miquelon

Le port de Saint-Pierre et Miquelon est le dernier port d'intérêt national de France, géré en direct par l'État. Il est constitué de deux sites distincts, l'un sur Saint-Pierre l'autre sur Miquelon.

Sur Saint-Pierre, si le dernier contrat de développement a permis une remise à niveau des quais, beaucoup reste à faire au niveau des superstructures et des ouvrages de protection contre la houle. En effet, les digues de protection ont été édifiées lors de l'extension du port au milieu des années soixante, il est aujourd'hui crucial de procéder à un confortement lourd de ces ouvrages qui protègent les quais de commerce et de pêche, indispensables au ravitaillement de l'île.

Sur Miquelon, la faiblesse structurelle de l'appontement pétrolier contraint de recourir à des pétroliers de très petite capacité, entraînant dans l'immédiat un surcoût de transport et à terme une rupture de l'approvisionnement avec la disparition prochaine de ce type de navires.

Le barrage de la vigie

Le barrage de la Vigie, avec celui du Goéland, permettent à la Ville de Saint-Pierre de disposer de deux réserves d'eau destinées à l'alimentation de la commune après potabilisation. Cette réserve de la Vigie a une capacité d'environ 270 000 mètres cubes.

Une série d'expertises a démontré l'état de dégradation rapide et sérieux du barrage. L'ouvrage n'a cependant fait l'objet d'aucuns travaux conséquents et les dégradations se poursuivent, aggravant rapidement son état inquiétant.

Avant d'envisager une reconstruction, il est encore possible de procéder à une réhabilitation dont les études ont démontré qu'elle devait être aboutie dans les deux ans qui viennent.

D) Dans le domaine de la valorisation et de la préservation des espaces

En prenant en compte les enjeux environnementaux sur l'ensemble de l'archipel exposé aux risques naturels et en particulier littoraux.

Il s'agit d'intégrer les préoccupations environnementales en amont des projets.

Les études financées par le contrat de développement permettront d'identifier l'impact du changement climatique sur les risques côtiers (érosion, submersion marine).

La compréhension des évolutions du régime des tempêtes permettra aux pouvoirs publics de mieux se préparer aux événements futurs et de prendre en compte les tendances d'évolution des tempêtes dans les décisions.

Par ailleurs, l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon dispose de deux lagunes remarquables que sont le Grand-Barachois et le Grand étang de Miquelon. Ces dernières sont très riches en termes de biodiversité, en effet la présence de champs de zostères en font de véritables nurseries pour de nombreuses espèces de poissons coquillages et crustacés. Cette richesse attire de nombreuses espèces d'oiseaux limicoles, d'anatidés ainsi que des colonies de phoques.

On note depuis plusieurs années une dégradation des équilibres écologiques de ces espaces. Plusieurs colonies de phoques prospèrent dans le Grand-Barachois sans que l'on en connaisse les conséquences sur les équilibres biologiques, ni les interactions entre les activités humaines.

Certaines espèces de coquillages sont en forte diminution comme la coque (*Mya arenaria*). Les causes de

cette diminution ne sont pas connues (modification du milieu, pression de pêche ?).

Les moulières (*mytilus édulis*) exploitées dans le passé ne le sont plus pour des raisons sanitaires liées aux déjections de phoques. Le codium et le crabe vert (espèces exotiques envahissantes de l'est canadien) ont été découverts dans le grand étang de Miquelon. Le crabe vert affectionne les eaux peu profondes comme les lagunes, il est très agressif et détruit les zostères. Il menace donc l'équilibre de cette lagune et est actuellement recherché dans la lagune du Grand-Barachois.

La morphologie du Grand Barachois semble évoluer, le plan d'eau est en expansion, la bathymétrie semble diminuer fortement et l'érosion côtière fait peser une menace sur la pérennité de la lagune avec la rupture du cordon dunaire situé à l'ouest. L'évolution de la biodiversité dans le Grand-Etang de Miquelon semble montrer que le renouvellement de l'eau n'est plus suffisant et entraîne un appauvrissement de la biodiversité du site. Cet appauvrissement serait lié au comblement partiel du chenal d'entrée de la lagune.

Avec les acteurs scientifiques et techniques tels IFREMER, le conservatoire du littoral, la DTAM, il est proposé de réaliser une étude en trois étapes :

- la première étape consiste à étudier les caractéristiques physiques de ces lagunes (topographie et bathymétrie), la circulation et le renouvellement de l'eau au sein de ces lagunes (courantologie) en fonction des marées ainsi que la dynamique sédimentaire ;
- la seconde étape consistera à modéliser l'évolution prévisible de la topographie de la lagune et de la circulation de l'eau ;
- la troisième étape proposera des actions permettant de maintenir la qualité du milieu et préserver la richesse en biodiversité.

La gestion des déchets

La responsabilité de la gestion des déchets appartient aux collectivités.

La problématique de la gestion des déchets a déjà été prise en compte dans le précédent contrat de développement par le financement de la construction d'une plate-forme de compostage. Si la situation s'améliore, pour autant l'archipel ne satisfait pas aux obligations réglementaires. Une politique de gestion durable des déchets doit être mise en œuvre.

Les enjeux sont majeurs au regard de la situation actuelle et de la nécessité de s'inscrire dans le plan 2014-2020 de réduction et de valorisation des déchets. Les objectifs clés sont :

- la réduction de la production des déchets ;
- leur valorisation en augmentant leur recyclage.

Les actions identifiées concernent la réalisation d'infrastructures telles une déchetterie, un entrepôt de conditionnement et de stockage des déchets, l'acquisition de matériels de conditionnement (presse pour mise en balle des plastiques, papiers, ferrailles....

La mobilisation de tous les acteurs a permis d'aboutir à un projet concerté et de définir des objectifs pour le développement du territoire.

Le présent contrat fixe un cadre commun de coopération entre l'Etat et la Collectivité territoriale pour mettre en œuvre un projet servant les intérêts de l'archipel.

PROGRAMME DES ACTIONS

Ce titre rassemble les fiches synthétiques correspondant aux projets et actions réalisées dans le cadre du contrat de développement à horizon 2018 et le tableau financier (annexe 1).

La fiche comporte pour chaque projet, les rubriques suivantes :

- la présentation du projet,
- la fiche financière complétée par des indicateurs ;
- et le cas échéant un règlement d'intervention.

Ces fiches sont classées par grandes thématiques et sont présentées en annexe 2.

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT

Instance de suivi et de pilotage

L'instance de pilotage a un rôle essentiel à jouer. Elle a la responsabilité d'impulser les différentes actions et projets de développement. Elle s'appuiera sur des indicateurs qui devront traduire le niveau d'atteinte des objectifs et l'état d'avancement des opérations.

Le dispositif d'exécution du contrat de développement

I – Mise en œuvre et suivi du contrat

Le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon et le Président du conseil territorial sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer la bonne exécution des opérations retenues dans le cadre du présent contrat.

Pour chaque opération, une fiche descriptive a été élaborée précisant le contenu, les objectifs à atteindre et le plan de financement.

Les porteurs de projets assurent la conduite des opérations inscrites au contrat et présentent les demandes d'engagement de subventions permettant la mobilisation des fonds de l'État et de la Collectivité Territoriale. Ils veillent à produire les justificatifs au fur et à mesure de l'exécution de l'opération pour obtenir le versement des crédits.

Afin de permettre l'évaluation des opérations, les porteurs de projets s'engagent à renseigner les indicateurs qui figurent sur les fiches financières et qui seront repris dans les arrêtés ou conventions d'attribution des subventions. Ils transmettent annuellement un bilan financier et d'exécution de l'opération au comité de suivi.

Les subventions sont engagées sur la base de documents estimatifs prévisionnels. Au-delà de l'avance de 25 % de la subvention susceptible d'être accordée au début de l'exécution de l'opération, les subventions d'investissement sont versées au fur et à mesure de la réalisation physique et financière des opérations, sur présentation par les maîtres d'ouvrage, des états de mandatements visés par leur comptable.

Le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, avec l'appui des services techniques de l'État, est chargé de contrôler la mise en œuvre des opérations du contrat et leur exécution physique.

Afin de se prémunir contre tout risque de perte de crédits et de veiller à leur bonne utilisation, un comité de suivi se réunira, une fois par trimestre, pour faire un point précis sur l'exécution du contrat au cours de l'année et établir la programmation des besoins en autorisations de paiement (AE) et en crédits de paiements (CP) de l'année suivante.

II – Le comité de suivi de l'exécution du contrat

Le rôle de l'instance de pilotage est d'impulser les différentes actions et projets de développement. Elle s'appuiera sur les indicateurs figurant sur les fiches financières des actions retenues au contrat de développement qui doivent traduire le niveau d'atteinte des objectifs stratégiques et l'état d'avancement des opérations.

II-1 – Composition

Le comité de suivi, co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Territorial ou leur représentant respectif, est composé Selon la délibération 191-2013 du Conseil Territorial et ses modifications ultérieures.

II-2 –Convocation du comité de suivi

Le comité de suivi se réunit sur convocation des co-présidents au moins quatre fois par an, ou à la demande d'un de ses membres, en tant que de besoin.

Au démarrage du contrat de développement, le comité se réunira au cours du mois de la signature dudit contrat.

Pour les projets d'aménagement et de construction, il est primordial d'avoir des outils de suivi de l'avancement des opérations. Les indicateurs présentés ci-dessous seront régulièrement renseignés en sus de ceux indiqués sur les fiches financières :

- % d'engagement des études - travaux,
- % des dépenses engagées,
- respect des plannings.

Ces indicateurs seront collectés auprès des maîtres d'ouvrage.

II-3 - Instance de pilotage

Elle dressera le bilan d'avancement des opérations inscrites au contrat de développement en s'appuyant sur les rapports prévisionnels d'opérations actualisés par les porteurs de projet. Cela permettra de distinguer les opérations en cours de réalisation, en cours d'études ou non encore engagées.

Le comité de pilotage pourra être amené à faire des arbitrages techniques pour garantir le respect des objectifs du contrat de développement.

Pour les opérations dont la réalisation n'est pas encore enclenchée mais qui ont fait l'objet d'études

préalables, le comité de pilotage s'assurera que les éléments de chiffrage nécessaires sont disponibles afin de déterminer les conditions économiques et calendaires de réalisation.

Pour les opérations non engagées, le comité de pilotage évaluera la pertinence de leur lancement par des études de faisabilité qui détermineront l'auteur de l'étude, les budgets, la définition des objectifs stratégiques et les délais.

Le comité de pilotage est compétent pour se prononcer sur la révision du contrat de développement si son évolution le justifie. Les actions, dont leur réalisation est bouleversée ou économiquement modifiée, feront l'objet d'un examen en comité de pilotage.

Dans ce cas, un projet de rédaction d'avenant sera soumis au comité de pilotage pour avis.

La réunion organisée au début du troisième trimestre de l'année n fera le point précis de l'exécution du contrat, notamment de l'avancement physique et financier des opérations, des éventuels ajustements ainsi que, pour l'Etat, les besoins en AE et CP pour les actions à engager ou à poursuivre sur l'année $n+1$.

III – Procédures de révision du contrat

Des difficultés peuvent apparaître dans la mise en œuvre de certaines opérations.

Dans cette hypothèse, il appartient aux cosignataires de rechercher localement des solutions pour assurer efficacement la mise en œuvre des opérations contractualisées.

Toute modification du contrat de développement interviendra par avenant signé par le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon et le Président du conseil territorial. Il fera l'objet d'un visa préalable du contrôleur financier.

III-1 – La révision du contrat à mi-parcours

Une révision du contrat à mi-parcours peut avoir lieu au regard de la réalisation des objectifs, de leur pertinence, de leur efficacité et du degré de réalisation des programmes d'actions mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le contrat.

Cette révision sera constituée :

- d'un bilan du soutien budgétaire des différents financeurs,
- d'un bilan de réalisation à mi-parcours des opérations inscrites au contrat avec possibilité de redéploiement des crédits et inscription de nouvelles opérations et la suppression d'opérations non réalisables. Ces modifications seront réalisées par avenant signé par le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon et le Président du conseil territorial et visé du contrôleur financier ;

IV – Bilan du contrat

A l'issue de la période d'exécution du contrat, un bilan sera effectué afin de déterminer la réalisation des objectifs fixés par le présent contrat et d'évaluer son impact sur la situation économique de l'archipel.

Contrat de Développement 2015-2018

Code SDS	Propositions recensées	Budget prévisionnel	Etat	Collectivité Territoriale	Commune de Saint-Pierre	Commune de Miquelon-Langlade	ODEADOM	Autres	Total	Solde à Financer	Identification autres	Porteurs de projets	Observations
I	Insertion de l'Archipel dans l'environnement économique régional et international	3 988 000 €	3 640 000 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €	278 000 €	3 988 000 €	0 €			
I-1	Attractivité économique renforcée pour les investisseurs	642 000 €	434 000 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	168 000 €	642 000 €	0 €			
I-1-2	Développement d'un service de prospection et d'accueil des investisseurs												
I-1-2-1	Observatoire économique Franco-Canadien et Appui à l'Export International	642 000 €	434 000 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	168 000 €	642 000 €	0 €	APECA et Province du Nouveau-Brunswick	CACIMA	
I-2	Améliorer et créer les infrastructures renforçant l'attractivité	2 710 000 €	2 700 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 710 000 €	0 €			
I-2-1	Rénovation des infrastructures portuaires												
I-2-1-1	Renforcement des digues du port de Saint-Pierre	2 500 000 €	2 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 500 000 €	0 €	Dont 2 000 000 € financement MEDDE	Etat/DTAM	
I-2-1-2	Diagnostic Technico-économique de l'apportement pétrolier de Miquelon	210 000 €	200 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	210 000 €	0 €		Etat/DTAM	
I-3	Intensifier la coopération régionale	636 000 €	506 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	110 000 €	636 000 €	0 €			
I-3-1	Vers une stratégie de coopération avec les provinces canadiennes voisines												
I-3-1-1	Intensifier la coopération régionale	636 000 €	506 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	110 000 €	636 000 €	0 €	Fonds de coopération régionale	ETAT	
II	Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel	10 863 000 €	3 710 000 €	5 795 000 €	328 000 €	230 000 €	400 000 €	400 000 €	10 863 000 €	0 €			
II-1	Consolider les filières économiques de base	5 490 000 €	2 600 000 €	2 260 000 €	- €	230 000 €	400 000 €	0 €	5 490 000 €	0 €			
II-1-1	Développement du secteur pêche/aquaculture												
II-1-1-1	Soutien à l'industrie de transformation des produits de la mer	1 130 000 €	1 130 000 €		0 €	0 €	0 €	0 €	1 130 000 €	0 €		ETAT	
II-1-1-2	Appui au développement de l'Aquaculture	1 100 000 €		1 000 000 €	0 €	0 €	100 000 €	0 €	1 100 000 €	0 €		Collectivité Territoriale	
II-1-2	Elargissement de la gamme des produits agricoles												
II-1-2-1	Abattoir de Miquelon	1 870 000 €	800 000 €	540 000 €	0 €	230 000 €	300 000 €	0 €	1 870 000 €	0 €		Commune de Miquelon	
II-1-2-2	Développement de l'agriculture	450 000 €	250 000 €	200 000 €	0 €	0 €			450 000 €	0 €		ETAT/Collectivité Territoriale	
II-1-2-3	Clinique vétérinaire	800 000 €	300 000 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	800 000 €	0 €		Collectivité Territoriale	
II-1-2-4	Etude cartographique agro-pédologique des sols de SPM	140 000 €	120 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	140 000 €	0 €		ETAT/Collectivité Territoriale	
II-2	Créer des infrastructures d'accueil des entreprises	600 000 €	300 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	600 000 €	0 €			
II-2-1	Un outil de développement économique Centre d'Affaires/Pépinière d'entreprise												
II-2-1-1	Pépinière Services	600 000 €	300 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	600 000 €	0 €		CACIMA	
II-3	Appuyer le développement d'un tourisme durable	3 773 000 €	760 000 €	2 285 000 €	328 000 €	0 €	0 €	400 000 €	3 773 000 €	0 €			
II-3-2	Restructuration et adaptation de l'accessibilité au territoire												
II-3-2-1	Aménagement du littoral à Saint-Pierre	610 000 €	410 000 €	50 000 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	610 000 €	0 €		Commune de Saint-Pierre	
II-3-3	Amélioration de la signalétique												
II-3-3-1	Signalétique Ile aux Marins	279 000 €	170 000 €	25 000 €	84 000 €	0 €	0 €	0 €	279 000 €	0 €		Commune de Saint-Pierre	
II-3-3-2	Signalétique de la Ville de Saint-Pierre	234 000 €	80 000 €	60 000 €	94 000 €	0 €	0 €	0 €	234 000 €	0 €		Commune de Saint-Pierre	
II-3-6	Connexion et mise en cohérence des équipements sportifs et activités de loisirs et services												
II-3-6-1	Construction d'un centre d'arts martiaux	2 000 000 €	0 €	1 600 000 €	0 €	0 €	0 €	400 000 €	2 000 000 €	0 €	Financement CNDS	Collectivité Territoriale	
II-3-7	Préservation du patrimoine												
II-3-7-1	Square JOFFRE	650 000 €	100 000 €	550 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	650 000 €	0 €		Collectivité Territoriale	
II-4	Créer, développer, stimuler de nouveaux services marchands	1 000 000 €	50 000 €	950 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €	0 €			
II-4-1	Services liés aux TIC												
II-4-1-1	Développement numérique du territoire	1 000 000 €	50 000 €	950 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €	0 €		Collectivité Territoriale	
III	Promouvoir et valoriser les ressources humaines, renforcer la cohésion sociale	4 140 000 €	2 105 000 €	2 035 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 140 000 €	0 €			
III-1	Intensifier et adapter la formation professionnelle et continue	3 640 000 €	1 680 000 €	1 960 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 640 000 €	0 €			
III-1-1	Mise en place d'un dispositif concerté de formation professionnelle permanente et continue												
III-1-1-1	Intensifier et adapter la formation professionnelle continue - GIP EMVIE	3 640 000 €	1 680 000 €	1 960 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 640 000 €	0 €		Collectivité Territoriale	
III-2	Assurer la cohésion sociale	500 000 €	425 000 €	75 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	500 000 €	0 €			
III-2-1	Développement des services individualisés aux personnes												
III-2-1-1	Etude de Faisabilité et Opérations de Maitrise d'œuvre Résidence Autonomie	500 000 €	425 000 €	75 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	500 000 €	0 €		Collectivité Territoriale	
III-2-2	Prise en compte de la dimension culturelle du développement												
III-2-2-1	Mise en place d'une politique culturelle concertée	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		Etat	
IV	Conduire un aménagement équilibré et durable du territoire	5 065 000 €	1 545 000 €	3 220 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	5 065 000 €	0 €			
IV-2	Préserver et valoriser l'environnement	510 000 €	390 000 €	120 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	510 000 €	0 €			
IV-2-1	Préservation de l'environnement												
IV-2-1-1	Etude sur les risques littoraux et les changements climatiques	140 000 €	120 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	140 000 €	0 €		Etat/DTAM	
IV-2-1-2	Evaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires liés à la gestion des déchets	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €	0 €		ATS	
IV-2-1-3	Etude sur le Grand Barachois et le Grand Etang	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100 000 €	0 €		DTAM	
IV-2-2	Actions de conception de produits touristiques valorisant le patrimoine naturel												
IV-2-2-1	Desserte de l'Ile aux Marins - Acquisition d'un navire	250 000 €	150 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	250 000 €	0 €		Commune de Saint-Pierre/Autre	
IV-3	Gérer durablement l'eau et les déchets	4 555 000 €	1 155 000 €	3 100 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	4 555 000 €	0 €			
IV-3-1	Ressources en eau et gestion des eaux usées												
IV-3-1-1	Barrage de la Vigie	3 505 000 €	705 000 €	2 800 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 505 000 €	0 €		Collectivité Territoriale	Pas de financement de l'AESN
IV-3-2	Actions visant au traitement et à la valorisation des déchets												
IV-3-2-1	Gestion des déchets	1 050 000 €	450 000 €	300 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	1 050 000 €	0 €	Dont 400 000 € ADEME	SYGED/Autre	
V	Ingénierie du Contrat de Développement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			
	TOTAL GENERAL	24 056 000 €	11 000 000 €	11 120 000 €	628 000 €	230 000 €	400 000 €	678 000 €	24 056 000 €	0 €			
		BP	ETAT	COLLECTIVITE	SAINT-PIERRE	MIQUELON	ODEADOM	AUTRES	TOTAL	RAF			

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: I Insertion de l'archipel dans l'environnement économique régional et international
Mesure	: I-1 Attractivité économique renforcée pour les investisseurs
Secteur	: I.1.2 Développement d'un service de prospection et d'accueil pour les investisseurs
Maître d'ouvrage	: CACIMA
Durée de réalisation	: 4 ans

Action : I.1.2.1 Observatoire économique Franco-Canadien et appui à l'export international

Contexte

Dans un contexte de morosité économique, l'archipel doit fortement mobiliser ses efforts sur la consolidation des activités présentes et sur la recherche de nouvelles voies de diversification économique.

L'appui au développement des entreprises passe par la mise en œuvre d'un accompagnement de proximité sur toutes les questions liées au fonctionnement et au développement de l'entreprise.

Du diagnostic à la réalisation d'actions ciblées, l'entreprise doit pouvoir bénéficier de conseils pour assurer sa pérennité et sa croissance au bénéfice du développement économique du territoire.

La présente demande de financement pour le maintien et la création de postes au sein de la CACIMA s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie de l'organisme pour mieux accompagner les entreprises de l'archipel et pour favoriser le développement et l'attractivité du territoire.

Les projets portés par la CACIMA figurant dans son document « Orientations stratégiques 2013-2015 » émergent d'une démarche de concertation engagée avec les entreprises et les différents acteurs économiques du territoire depuis le début de l'actuelle mandature.

Les actions engagées et/ou projetées par la CACIMA portent sur cinq axes :

- l'appui à la création et au développement des entreprises ;
- le soutien à l'émergence et au développement d'activités de production ;
- le développement à l'international ;
- la maîtrise de l'information stratégique comme aide à la décision ;
- l'accompagnement de l'aménagement et du développement du territoire.

Les missions d'appui aux entreprises et au territoire confiées aux chambres consulaires ne peuvent s'exercer que si elles peuvent mobiliser des compétences techniques spécifiques et complémentaires pour mettre en œuvre les actions.

L'action de la CACIMA en faveur des entreprises repose également à la fois sur des conseillers généralistes de proximité et des conseillers spécialisés dans certains domaines.

La ressource en conseillers généralistes est autofinancée par les ressources propres de la CACIMA, alors que la création de postes de conseillers spécialisés doit bénéficier d'un appui comme cela est le cas au niveau national.

Du soutien qui sera apporté dépendent la dynamique entrepreneuriale et l'émergence de nouvelles activités nécessaires au développement économique de nos îles.

Objectifs

Apporter aux entreprises les outils et l'expertise technique nécessaires à leur essor et à leur intégration dans un environnement concurrentiel mondial en les accompagnant sur les volets :

- Création et investissement
- Développement international
- Observation et veille économique

Asseoir le positionnement de l'archipel dans son environnement régional en développant une démarche marketing permettant d'assurer le positionnement de la pépinière d'entreprises comme infrastructure d'accueil des entreprises locales et étrangères.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe :	I Insertion de l'archipel dans l'environnement économique régional et international
Mesure :	I.1 Attractivité économique renforcée pour les investisseurs
Secteur :	I.1.2 Développement d'un service de prospection et d'accueil des investisseurs
Action :	I.1.2.1 Observatoire économique franco-canadien et appui à l'export international
Maître d'ouvrage :	CACIMA
Durée de réalisation :	2015-2018

Projet :

Mise en place d'un observatoire économique territorial et d'une plateforme de veille partagée entre Saint-Pierre-et-Miquelon et les provinces atlantiques canadiennes.

Objectifs :

Apporter aux entreprises les outils et l'expertise technique nécessaires à leur essor et à leur intégration dans un environnement concurrentiel mondial en les accompagnant sur les volets :

- Création et investissement
- Développement international
- Observation et veille économique.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
	642 000 €	
Total	642 000 €	
Coût annuel	160 500 €	

Plan de financement

Financeurs	Engagement	Répartition en %	Observations
Etat	434 000 €	68%	Dont poste responsable export et international (240 000€)
Collectivité territoriale	40 000 €	6%	
Autre (APECA)	168 000 €	26%	
Total	642 000 €	100%	

Réalisations / Observations

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Nombre de projets instruits			
% des crédits utilisés			

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: I Accentuer et accélérer l'insertion de l'archipel dans l'environnement économique régional et international
Mesure	: I.2 Améliorer et créer les infrastructures renforçant l'attractivité
Secteur	: I.2.1 Rénovation des infrastructures portuaires
Maître d'ouvrage	: État – DTAM
Durée de réalisation	: 3 ans

Action : I.2.1.1 Renforcement des digues et de l'appontement pétrolier des ports de Saint-Pierre et de Miquelon

Contexte et objectifs

Lors d'une mission sur les ouvrages portuaires de Saint-Pierre en février 2006, le service technique central du MEDDE a procédé à un diagnostic sommaire de l'état des digues du port de Saint-Pierre, digue du commerce, digue du milieu et digue aux moules et a constaté que ces digues construites dans les années 60 présentaient des signes importants de vieillissement.

Depuis ce premier diagnostic, les tempêtes continuant à solliciter fortement ces ouvrages, les digues présentent aujourd'hui des dégradations importantes, affaissement des musoirs, dégarnissage de la crête des murs de soutènement supérieurs, affaissement et déformation des carapaces.

Les services techniques du CEREMA ont été sollicités pour établir un diagnostic complet de ces digues. Les travaux de renforcement nécessiteront des moyens nautiques conséquents, notamment pour la digue du milieu.

Ces digues assurent la protection de tous les ouvrages portuaires de Saint-Pierre, mais également de tout le littoral urbanisé de la ville. Leur pérennité constitue donc un enjeu primordial.

D'autre part, la digue principale du port de Miquelon a été très fortement endommagée en 1990 par un pétrolier, plaqué par les vents et la houle contre le quai extérieur et dans l'incapacité de se dégager. Dans le cadre de la réparation de la digue suite à cet accident, un appontement pétrolier a été construit en 1991-92.

L'appontement a été calculé pour recevoir des pétroliers de 140 m de longueur et de 10 000 T de déplacement accostant à une vitesse maximale de 0,20m/s. Dès la première utilisation de l'appontement avec un pétrolier de 126 m par temps calme, il a été constaté un déplacement très important des têtes de ducs d'Albe de l'ordre de 40 cm. Les explications et vérifications demandées à l'entreprise et au maître d'œuvre ont confirmé la souplesse de la structure puisque les notes de calcul prévoient des valeurs de flèches sous charges nominales de l'ordre de 50 cm.

Ces déplacements importants ont été depuis la mise en exploitation de l'ouvrage une source constante d'inquiétudes et de plaintes de la part des utilisateurs, compagnies pétrolières, importateurs, pilotes, à tel point que les compagnies ont fait le choix d'avitailler Miquelon avec des

petits pétroliers de moins de 100 m pouvant accoster à l'intérieur de la digue, donc sans utiliser l'appontement pétrolier. Or, ce type de petits navires devient difficile à trouver dans la région, l'avitaillement de l'île de Miquelon en hydrocarbures pourrait à terme devenir problématique.

Le renforcement de la structure de l'appontement s'avère donc indispensable pour assurer la pérennité de l'approvisionnement de Miquelon.

Estimation du coût du projet : 2,7 M€

Echéancier

2015 : Etudes - Travaux 250 000 €

2016 : Travaux 1 450 000 €

2017 : Travaux 1 000 000 €

Axe :	I Accentuer et accélérer l'insertion de l'archipel dans l'environnement économique régional et international
Mesure :	I.2 Améliorer et créer les infrastructures renforçant l'attractivité
Secteur :	I.2.1 Rénovation des infrastructures portuaires
Action :	I.2.1.1 Renforcement des digues et de l'apponement pétrolier du port de Saint-Pierre et Miquelon
Maître d'ouvrage :	État
Durée de réalisation :	4 ans
Livraison des travaux :	2018

Projet :

Les digues du port de Saint-Pierre construites dans les années soixante présentent des signes de vieillissement importants (tassements, déformations de la carapace, augmentation des franchissements). Il est aujourd'hui nécessaire de faire un diagnostic complet de ces digues et de procéder à des travaux de rechargement. Par ailleurs, l'apponement pétrolier construit en 1991 dans le port de Miquelon suite aux dommages causés à la digue principale du port par un pétrolier ne permet pas l'accostage dans des conditions sécuritaires des pétroliers en service actuellement dans la zone. Il est envisagé de faire un diagnostic de cet ouvrage afin de le renforcer pour permettre l'accueil de pétroliers plus lourds.

Objectifs :

Les digues du port de Saint-Pierre assurent à la fois la protection des ouvrages portuaires, mais également la protection du littoral urbanisé de la ville. La réhabilitation des digues vise ainsi tant la pérennité du port que la sécurité des populations. Le renforcement de l'apponement pétrolier de Miquelon permettra d'accueillir des pétroliers de plus grande taille, correspondant aux types de navires disponibles dans la zone, ce renforcement est indispensable pour garantir la pérennité de l'approvisionnement de Miquelon en hydrocarbures.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Etudes apponement pétrolier	210 000 €	
Travaux digues de Saint-Pierre	2 500 000 €	
Total	2 710 000 €	
Coût annuel	677 500 €	

Plan de financement

Financeurs	Engagements	Répartition en %	Observations
État MEDDE	2 700 000 €	99,63%	
Collectivité territoriale	10 000 €	0,37%	
Autre	0 €	0%	
Total	2 710 000 €	100%	

Réalisations / Observations

--

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Avancement de l'étude			
Suite réservée aux préconisations			
Décaissement des crédits	Mesurer l'avancement des travaux		
Pourcentage de linéaires réhabilités			

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: I Insertion de l'archipel dans l'environnement économique régional et international
Mesure	: I.3 Intensifier la coopération régionale
Secteur	: I.3.1 Vers une stratégie de coopération avec les provinces canadiennes voisines
Maîtrise d'Ouvrage	: État
Durée de réalisation	: 2015-2018

Action : I.3.1.1 Intensifier la coopération régionale

Contexte

Intensifier la coopération régionale entre Saint-Pierre-et-Miquelon et les quatre provinces atlantiques canadiennes (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et Labrador).

Dans le cadre de l'accord entre la France et le Canada signé en 1994, une commission mixte de coopération régionale se réunit une fois par an afin d'examiner les actions de coopération et de renforcement des relations entre l'archipel et le Canada Atlantique.

Depuis 2008, un protocole d'entente entre l'Agence Canadienne de Promotion Économique du Canada Atlantique (APECA) et la Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon a mis en place un comité administratif de coopération régionale qui gère les dossiers de coopération régionale.

Six sous-comités de travail ont été créés pour proposer des projets de coopération et pour travailler sur différentes thématiques, à savoir :

- la sécurité ;
- la santé ;
- les relations économiques et commerciales ;
- le tourisme ;
- la culture et l'éducation ;
- l'aquaculture, l'agriculture et l'environnement.

Un fonds de coopération régionale est budgété annuellement afin de soutenir les projets de coopération retenus par le comité administratif.

Objectifs

Renforcer les liens entre les institutions canadiennes et françaises en matière de coopération entre Saint-Pierre-et-Miquelon et le Canada Atlantique.

Relations économiques et commerciales

Intensifier l'intégration de l'archipel dans l'économie de la région atlantique en favorisant les échanges économiques par une réduction des barrières réglementaires sur la circulation des biens des services et des personnes.

Reconnaître Saint-Pierre-et-Miquelon comme un partenaire pour le développement économique de la région qui bénéficie également à l'archipel.

Tourisme

Favoriser l'accroissement du nombre de touristes et des nuitées à Saint-Pierre-et-Miquelon et dans les provinces atlantiques.

Soutenir des actions de promotion communes, en mettant en avant ce territoire français au milieu du Canada Atlantique.

Proposer des offres touristiques conjointes attractives.

Éducation et culture

Poursuivre les échanges entre les organismes de l'archipel et du Canada Atlantique en charge de l'enseignement et de la formation.

Promouvoir la francophonie et la culture acadienne par la participation conjointe d'acteurs du secteur de la culture de l'archipel et du Canada Atlantique à divers événements et manifestations.

Aquaculture agriculture environnement

Poursuivre la coopération en matière de pectiniculture entre le Canada Atlantique et Saint-Pierre-et-Miquelon et examiner les pistes de diversification de l'aquaculture.

Travailler sur la coopération en matière de développement de l'agriculture.

Poursuivre le processus de reconnaissance du statut sanitaire et de reconnaissance du système d'inspection.

Poursuivre la coopération en matière environnementale, avec notamment la surveillance des espèces invasives marines, des espèces sensibles et de l'état des milieux comme la forêt boréale.

Sécurité

Approfondir la coopération en matière de sauvetage et de lutte contre la pollution.

Poursuivre la coopération entre les services en matière policière et douanière.

Santé

Développer la coopération en matière de santé publique.

Améliorer l'offre de soins par une coopération hospitalière plus efficace.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe : I Insertion de l'archipel dans l'environnement économique régional et international

Mesure : I.3 Intensifier la coopération régionale

Secteur : I.3.1 Vers une stratégie de coopération avec les provinces canadiennes voisines

Action : I.3.1.1 Intensifier la coopération régionale

Maître d'ouvrage : Etat

Durée de réalisation : 2015-2018

Projet :

Intensifier la coopération régionale entre Saint-Pierre et Miquelon et les quatre provinces atlantiques canadiennes (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et Labrador).

Objectifs :

Renforcer les liens entre les institutions canadiennes et françaises en matière de coopération entre Saint-Pierre-et-Miquelon et le Canada atlantique dans différents domaines : relations économiques et commerciales, tourisme, éducation, culture, aquaculture, agriculture, environnement, sécurité et santé.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Actions se rapportant à la coopération avec le Canada atlantique	636 000 €	
Total	636 000 €	
Coût annuel	159 000 €	

Plan de financement

Financiers	Engagement	Répartition en %	Observations
État	506 000 €	80%	Dont manifestations culturelles et sportives (156000€)
Collectivité territoriale	20 000 €	3%	
Autre	110 000 €	17%	Fonds de coopération régionale
Total	636 000 €	100%	

Réalisations / Observations

--

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Décassement des crédits taux d'actions réalisées/nombre de dossiers dépensés	Mesurer l'impact de la coopération régionale		
commission mixte franco-canadienne de coopération	Mesurer la pertinence des actions		

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Mesure	: II.1 Consolider les filières économiques de base
Secteur	: II.1.1 Développement du secteur pêche/aquaculture
Maîtres d'ouvrage	: Etat – Collectivité territoriale – CACIMA – Organisation des professionnels de la pêche – Entreprises
Durée de réalisation	: 2015-2018

Action : II.1.1.1 Soutien à l'industrie de transformation des produits de la mer

Contexte

La filière pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon a été fortement impactée par le moratoire décidé en 1992, suivi d'une réduction drastique des quotas de morue.

Les quantités de morues traitées sur l'archipel ont ainsi chuté, passant de plus de 30 000 tonnes à moins de 2 000 tonnes aujourd'hui.

Les entreprises de l'archipel ont tenté de s'adapter à cette nouvelle équation en diversifiant leurs productions issues de la pêche.

Cette reconversion s'est néanmoins avérée très difficile, plusieurs entreprises ont dû déposer le bilan au cours de ces dernières années, dont la plus importante d'entre-elles, Saint-Pierre-et-Miquelon Seafoods International, aux infrastructures devenues sur-dimensionnées et inadaptées au traitement d'une production diversifiée. Depuis la cessation d'activité de cette entreprise, les artisans pêcheurs de Saint-Pierre se voient contraints de débarquer leur marée dans les ports canadiens, l'usine de transformation de Miquelon ne traitant actuellement qu'une petite partie des marées du Beotuk (pêche industrielle).

L'exploitation des produits de la mer est un secteur essentiel à l'économie locale, confirmé par les différentes missions d'études mandatées par les pouvoirs publics ces dernières années (CGAAER, Comité national des pêches, IFREMER).

La ressource est diversifiée, à haute valeur ajoutée, mais sous exploitée et mal valorisée, alors que les débouchés commerciaux existent tant localement qu'à l'international.

Face à ce constat et en réponse aux recommandations formulées, les artisans pêcheurs se sont regroupés au sein d'une Organisation Professionnelle de la Pêche (O.P. pêche). En effet, une pêche artisanale bien structurée peut débarquer des tonnages importants, diversifiés et de grande qualité (très peu de jours en mer).

Cependant la profession artisanale a besoin pour écouler et valoriser sa production, d'outils capables de s'adapter de manière réactive, à la fois aux pics de production et à l'arrivée parfois

inopinée d'espèces abondantes sur une campagne. Ceci passe par la mise en place de petits ateliers relais, de préparation, de transformation des produits, de valorisation des co-produits et sous-produits, de tour à glace (suite à la fermeture de Seafoods, les pêcheurs artisans vont chercher actuellement la glace à Terre-Neuve), d'infrastructures de débarque, de stockage, ainsi que par la poursuite de la mise aux normes de l'unité de traitement de Miquelon.

Action : II.1.1.2 Appui au développement de l'aquaculture

Depuis 2002 un élevage de coquilles saint-jacques s'est développé sur l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ce projet situé sur l'île de Miquelon est soutenu dans les démarches de recherche et développement par l'ODEADOM et est accompagné par l'IFREMER.

La collectivité territoriale a permis de développer les premières phases d'une activité de réensemencement de coquilles en mer pour renouveler la ressource sauvage et envisager un programme d'exploitation de l'espèce à destination de la petite pêche côtière locale.

De nombreuses données techniques ont été recueillies depuis ces dernières années tant en technique pure d'élevage que sur l'évaluation des fonds marins et études de courantologie, permettant une meilleure connaissance des potentiels de l'archipel en aquaculture de pectinidés.

Le projet prévoit en 2015 une phase d'ensemencement des fonds en milieu ouvert suivie d'une étude technique sur le programme envisagé afin d'en déterminer les conditions de viabilité industrielle (pêche, transformation et commercialisation).

Objectifs

- Le développement en direction de la petite pêche artisanale d'une ressource de proximité à valeur ajoutée, qui lui manque actuellement, et ce, en complément des différentes ressources sauvages exploitables sur l'archipel. La proximité des zones d'ensemencement est un avantage non négligeable, cumulé avec une efficacité d'exploitation supérieure aux pêches sauvages.
- Le développement d'une activité de transformation et de commercialisation des coquilles saint-jacques sur l'archipel.

Axe :	II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Mesure :	II.1 Consolider les filières économiques de base
Secteur :	II.1.1 Développement du secteur pêche/aquaculture
Action :	II.1.1.1 Soutien à l'industrie de transformation des produits de la mer
Maître d'ouvrage :	CACIMA - OP pêche - Etat
Durée de réalisation :	2015-2018

Projet :

La ressource est diversifiée, à haute valeur ajoutée, mais sous-exploitée et mal valorisée, alors que les débouchés commerciaux existent tant localement qu'à l'international.

Face à ce constat et en réponse aux recommandations formulées, les artisans pêcheurs se sont regroupé au sein d'une Op Pêche. Une pêche artisanale bien structurée peut débarquer des tonnages importants, diversifiés et de grande qualité (très peu de jours en mer).

Cependant, la profession artisanale a besoin pour écouler et valoriser sa production, d'un outil capable de s'adapter de manière réactive, à la fois aux pics de production et à l'arrivée parfois inopinée d'espèces abondantes sur une campagne.

Objectifs :

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Travaux acquisition, équipement	1 130 000 €	
Total	1 130 000 €	
Coût annuel	282 500 €	

Plan de financement

Financeurs	Engagements	Répartition en %	Observations
État - MEDDE	1 130 000 €	100%	MOM
Collectivité territoriale	0 €	0%	
Autre	0 €	0%	
Total	1 130 000 €	100%	

Réalisations / Observations

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Tonnage débarqué à SPM	Mesurer l'approvisionnement à SPM		
Quantité de produits transformés ou valorisés	Mesurer l'activité économique		
Quantité de produits exportés			
Nombre de jours travaillés en ETP	Mesurer les créations d'emploi		

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe : II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel

Mesure : II.1 Consolider les filières économiques de base

Secteur : II.1.1 Développement du secteur pêche/aquaculture

Action : II.1.1.2 Appui au développement de l'aquaculture

Maître d'ouvrage : Collectivité territoriale

Durée de réalisation : 2015-2018

Projet :

Le projet prévoit en 2015 une phase d'ensemencement des fonds en milieu ouvert, suivie en 2016 d'une étude technique sur le programme envisagé, afin de déterminer les conditions de viabilité industrielle (pêche, transformation et commercialisation).

Objectifs :

Développement en direction de la petite pêche artisanale d'une ressource de proximité à valeur ajoutée, qui lui manque actuellement, et ce, en complément des différentes ressources sauvages exploitables sur l'archipel. La proximité des zones d'ensemencement est un avantage non négligeable, cumulé avec une efficacité d'exploitation supérieure aux pêches sauvages ;
Développement d'une activité de transformation et de commercialisation des coquilles saint-jacques sur l'archipel.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Ensemencement en mer	800 000 €	
Etude technique sur la filière	100 000 €	
Soutien à la filière	200 000 €	
Total	1 100 000 €	
Coût annuel	275 000 €	

Plan de financement

Financeurs	Engagement	Répartition en %	Observations
État (ODEADOM)	100 000 €	9%	CIOM
Collectivité territoriale	1 000 000 €	91%	
Autre	0 €	0%	
Total	1 100 000 €	100%	

Réalisations / Observations

--

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Quantité de juvéniles ensemencés par an	Mesurer l'activité économique		
Tonnage de coquilles pêchées			
Quantité de coquilles exportées	Débouchés économiques		
Nombre de jours travaillés en ETP	Mesurer les créations d'emplois		

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Mesure	: II.1 Consolider les filières économiques de base
Secteur	: II.1.2 Elargissement de la gamme des produits agricoles
Maître d'ouvrage	: Mairie de Miquelon
Durée de la réalisation	: 2 ans

Action: II.1.2.1 Abattoir de Miquelon

Contexte

La commune de Miquelon gère actuellement en régie directe une tuerie multi-espèces qui ne répond plus aux besoins des éleveurs de l'archipel, ni en termes d'équipement et de capacité, ni en termes sanitaire, de sécurité et de protection de l'environnement.

Le projet de construction d'un abattoir multi-espèces (bovins, porcins, ovins, équins, volailles, cervidés, ...) dimensionné et adapté au contexte local, confortera sur Miquelon une filière élevage en développement.

En effet, cet abattoir permettra de traiter une production de 70 tonnes/an contre 21 tonnes actuellement.

Cet outil est nécessaire pour répondre aux exigences sanitaires en vue de la reconnaissance zoo-sanitaire de l'archipel par le Canada, permettant l'exportation de productions agroalimentaires ou de déchets. Le dossier de reconnaissance est en cours d'examen par le gouvernement canadien, une première mission de l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments a eu lieu fin 2013.

Le site retenu pour l'implantation de l'abattoir est à proximité de la quarantaine de Miquelon au plus près des élevages en production.

Financement

Le coût des travaux a été évalué sur des tarifs de génie civil locaux. Celui des équipements est estimé sur les prix de la métropole rendus et montés.

Le coût total de l'abattoir, équipements compris, est estimé à 1 870 000 €.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe :	II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Mesure :	II.1 Consolider les filières économiques de base
Secteur :	II.1.2 Élargissement de la gamme des produits agricoles
Action :	II.1.2.1 Abattoir de Miquelon
Maître d'ouvrage :	Mairie de Miquelon
Durée de réalisation :	2 ans
Livraison des travaux :	2017

Projet :

La commune de Miquelon gère actuellement en régie directe un abattoir multi-espèces qui ne répond plus aux besoins des éleveurs de l'archipel, ni en terme d'équipement et de capacité, ni en terme sanitaire, de sécurité et de protection de l'environnement. Le projet est la construction d'un abattoir multi-espèces (bovins, porcins, ovins, équins, volaille, cervidés,...) de faible capacité, adapté au contexte local et permettant de conforter sur Miquelon la filière élevage en développement.

Objectifs :

L'activité de la tuerie existante porte sur près de 21 T/an.
La demande en viande produite localement est significative et progresse.
Au vu des projets actuels de développement des élevages miquelonnais, la production de viande sur Miquelon devraient s'accroître à hauteur de 70 Tonnes/an.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Bâtiment et équipements	1 870 000 €	
Total	1 870 000 €	
Coût annuel	935 000 €	

Plan de financement

Financeurs	Engagements	Répartition en %	Observations
État MOM	800 000 €	42,8%	
ODEADOM (État)	300 000 €	16,0%	
Collectivité territoriale	540 000 €	28,9%	
Mairie de Miquelon	230 000 €	12,3%	
Total	1 870 000 €	100%	

Réalisations / Observations

Les études ont débuté en 2010.
Une partie des travaux de terrassement a été réalisée en 2012.
Le maître d'oeuvre est désigné. La construction du bâtiment doit débuter durant l'été 2014 pour s'achever en 2015.
La mairie de Miquelon a fait un emprunt en 2012 de 147 000 € pour initier le projet.
Les fonds Etat ODEADOM ont été engagés et les premiers remboursements ont été effectués en 2013 par l'ODEADOM sur présentation de facture de la Mairie de Miquelon, maître d'ouvrage.

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Attestation de fin de chantier	Etat d'avancement des travaux		
Décaissement des crédits			
Quantités abattues	Mesurer l'efficacité de l'abattoir	2017	70 tonnes/an
Résultat d'exploitation			Positif

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Mesure	: II.1 Consolider les filières économiques de base
Secteur	: II.1.2 Elargissement de la gamme des produits agricoles
Maître d'ouvrage	: Etat - Collectivité territoriale
Durée de la réalisation	: Sur la durée du contrat

Action: II.1.2.2 Développement de l'agriculture

Contexte

L'agriculture sur l'archipel est soumise à des aléas et des contraintes spécifiques : un climat difficile et capricieux qui impacte fortement sur les productions et sur les conditions de travail, des sols pauvres, acides, fragiles et gorgés d'eau, un isolement des exploitations agricoles impliquant des coûts élevés de transport à l'import.

On distingue 2 types d'agriculteurs : les agriculteurs « professionnels » formés, qui vivent de leurs productions et les agriculteurs « pluri-actifs », qui sont dans l'obligation d'avoir une activité rémunérée en complément de leur exploitation agricole.

Aujourd'hui, on compte 8 exploitations agricoles sur l'archipel dont 3 élevages de petits ruminants, 3 élevages de volailles et 2 productions végétales (dont 1 sur Saint-Pierre). Au total, cette activité permet 13 emplois plein temps et 6 emplois à temps partiel.

Les productions végétales ne dépassent pas les 10 % de parts de marché local, alors que la production animale en représente 28 %, à l'exception de la production d'oeufs qui avoisine les 60%.

Un des principaux frein au développement de la production animale réside dans la faible production fourragère. Des études et expérimentations sont réalisées pour tenter d'améliorer cette situation.

Un état des lieux sera présenté à l'ensemble des acteurs du monde agricole à l'occasion des ateliers de l'agriculture programmés au premier trimestre 2015. Ils permettront de faire remonter les difficultés auxquelles sont confrontés les agriculteurs, mais aussi de définir un plan d'actions pour maintenir et développer l'agriculture sur l'archipel et pour répondre aux attentes de la population et des importateurs du secteur alimentaire.

Objectif

Plusieurs dispositifs d'aides existent aujourd'hui sur l'archipel. Ils font appel soit à des fonds Etat (ODEADOM, OGAF), soit à des fonds de la Collectivité territoriale.

Le programme sectoriel arrêté pour la période 2015-2018 est orienté vers la professionnalisation de

l'agriculture, sa valorisation, l'augmentation et la diversification des productions, et la sécurisation des exploitations.

Dans la perspective des ateliers de l'agriculture, les crédits ainsi mobilisés au contrat de développement ont pour finalité de financer, en complément des aides déjà existantes, des projets d'envergure ou innovants qui en émergeront.

Axe : II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel

Mesure : II.1 Consolider les filières économiques de base

Secteur : II.1.2 Élargissement de la gamme des produits agricoles

Action : II.1.2.2 Développement de l'agriculture

Maître d'ouvrage : Etat - Collectivité territoriale

Durée de réalisation : Durée du contrat

Livraison des travaux : 2018

Projet :

Plusieurs dispositifs d'aides existent aujourd'hui sur l'archipel. Ils font appel soit à des fonds Etat (ODEADOM, OGAF), soit à des fonds de la Collectivité territoriale. Dans la perspective des ateliers de l'agriculture, les crédits ainsi mobilisés au contrat de développement ont pour finalité de financer, en complément des aides déjà existantes, des projets d'envergure ou innovants qui en émergeront.

Objectifs :

Professionnaliser et valoriser l'agriculture ; augmenter et diversifier les productions ; sécuriser les exploitations et augmenter le % de la production locale pour satisfaire la demande.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Accompagnement des projets	450 000 €	
Total	450 000 €	
Coût annuel	112 500 €	

Plan de financement

Financeurs	Engagement	Répartition en %	Observations
État	250 000 €	56%	
Collectivité territoriale	200 000 €	44%	
Autre	0 €	0%	
Total	450 000 €	100%	

Réalisations / Observations

--

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Augmentation des parts de marché sur la production végétale			
Augmentation des parts de marché sur la production animale			
Nombre d'emplois créés			

Axe	: II. Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'Archipel
Mesure	: II.1 Consolider les filières économiques de base
Secteur	: II.1.2 Elargissement de la base des produits agricoles primaires
Action	: II.1.2.2 Développement de l'agriculture

Règlement d'intervention concernant l'aide de la Collectivité Territoriale

Objet

Cette aide est destinée à l'acquisition, à l'aménagement de bâtiments existants et à la construction de bâtiments à usage agricole, ainsi qu'aux investissements en équipement matériel dédiés à l'extension et la modernisation de l'outil de production.

Bénéficiaires

Toutes les entreprises immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), ayant leur siège social ou exerçant leur activité principale sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre & Miquelon, relevant du secteur de l'agriculture, peuvent bénéficier **pour un seul projet** du présent dispositif.

Opérations subventionnables

Le projet d'investissement doit être réalisé sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre & Miquelon.

Conditions d'attribution

Les entreprises doivent être en situation financière saine, être à jour de leurs obligations fiscales, sociales et environnementales.

L'entreprise doit présenter un projet, dont le financement est assuré au moins à hauteur de 10 % par apport sur fonds propres (hors emprunt).

L'entreprise doit s'engager à maintenir pendant une période de 5 ans l'exploitation du bâtiment ou l'équipement. En cas de manquement à ses engagements, l'entreprise devra reverser l'aide perçue.

Taux

Subvention de 20% plafonnée à 50 000 €.

Procédure

-**Lettre d'intention** de l'entreprise adressée au Président du Conseil Territorial préalable à l'engagement du projet. La date d'accusé de réception de cette lettre, qui ne préjuge pas d'un soutien financier au titre du présent dispositif, vaut autorisation de démarrage et porte éligibilité du projet ou des dépenses engagées à partir de cette date.

- Transmission d'un dossier de demande d'aide.

- La réception du dossier complet de demande doit intervenir au plus tard 6 mois après la date de réception de la lettre d'intention.

- L'instruction de la demande d'aide est réalisée en relation directe avec le porteur de projet et les partenaires extérieurs.

- **Délibération du Conseil Territorial**

- **Une convention** fixant les conditions de l'aide économique sera établie

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Mesure	: II.1 Consolider les filières économiques de base
Secteur	: II.1.2 Elargissement de la base des produits agricoles primaires
Maître d'ouvrage	: Collectivité territoriale
Durée de réalisation	: 2 ans

Action : II.1.2.3 Construction d'une clinique vétérinaire

Contexte

A Saint-Pierre-et-Miquelon, l'ensemble des soins aux animaux est public et est un service de la Collectivité territoriale. Il s'adresse aux animaux d'élevage comme aux animaux de compagnie.

Le bâtiment qui abrite la clinique vétérinaire est situé à Saint-Pierre, il a été construit il y a une vingtaine d'années. L'ouvrage n'est plus adapté au contexte local et de plus il présente de graves problèmes de vétusté et de conception. Les désordres constructifs sont multiples (solidité du plancher bas du RDC, infiltrations d'eau, bâtiment non adapté au fonctionnement de l'équipe vétérinaire...).

De plus, il y a sur Saint-Pierre un besoin plus important de soins aux animaux, lié à l'augmentation des animaux de compagnie et la pratique de l'équitation, sport très populaire sur l'archipel.

Concernant l'agriculture, l'activité est essentiellement implantée à Miquelon, ce qui nécessite des déplacements réguliers du vétérinaire où il y assure une permanence de soin dans l'annexe de la clinique actuellement située dans les locaux de la cellule agricole, espaces ruraux et naturels.

Objectifs

La construction d'une nouvelle clinique à Saint-Pierre permettra de répondre aux besoins actuels liés aux soins vétérinaires et notamment à ces deux objectifs principaux :

- accueillir les grands animaux ;
- rationaliser la prise en charge des animaux de compagnie (en libérant du temps pour les animaux d'élevage, ce qui représente un soutien technique à la filière agricole).

Les objectifs complémentaires sont :

- améliorer les conditions de travail de l'équipe soignante et d'accueil des animaux ;
- améliorer le service rendu aux usagers de la clinique tant pour les animaux d'élevage que pour les animaux de compagnie ;
- améliorer les qualités de soins en permettant l'utilisation de nouvelles technologies dont l'installation des équipements est impossible (utilisation de nouveaux équipements rendue impossible ou limitée par manque d'espace)

- recrutement d'un deuxième vétérinaire (les locaux actuels ne le permettent pas) ;
- favoriser l'implantation d'activités d'élevage dans l'archipel ;
- accompagner les éleveurs sur le plan de la gestion sanitaire de leurs troupeaux ;
- agir avant la ruine du bâtiment actuel.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe : II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel

Mesure : II.1 Consolider les filières économiques de base

Secteur : II.1.2 Élargissement de la gamme des produits agricoles

Action : II.1.2.3 Construction d'une clinique vétérinaire

Maître d'ouvrage : Collectivité territoriale

Durée de réalisation : 2015-2016

Livraison des travaux : 2016

Projet :

Le projet consiste à construire sur Saint-Pierre une nouvelle clinique vétérinaire adaptée à l'actualité du contexte local : - accueil des grands animaux - rationalisation de la prise en charge des animaux de compagnie (temps libéré pour les animaux d'élevage).

Objectifs :

Améliorer les conditions de travail de l'équipe soignante et d'accueil des animaux ;
 Améliorer le service rendu aux usagers de la clinique tant pour les animaux d'élevage que pour les animaux de compagnie ;
 Recruter un deuxième vétérinaire (les locaux actuels ne le permettent pas) ;
 Favoriser l'implantation d'activités d'élevage dans l'archipel ;
 Accompagner les éleveurs sur le plan de la gestion sanitaire de leurs troupeaux ;
 Agir avant la ruine du bâtiment actuel.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Etudes	100 000 €	
Travaux	700 000 €	
Total	800 000 €	
Coût annuel	400 000 €	

Plan de financement

Financeurs	Engagement	Répartition en %	Observations
État	300 000 €	38%	
Collectivité territoriale	500 000 €	63%	
Autre	0 €	0%	
Total	800 000 €	100%	

Réalisations / Observations

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Décassement des crédits	Mesurer l'avancement des travaux		
Certificat de conformité et attestation de fin de travaux			
Nombre d'animaux soignés retrospectivement	Mesurer la pertinence de l'action		
Diversification de l'activité de la clinique retrospectivement			

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Catégorie	: II.1 Consolider les filières économiques de base
Secteur	: II.1.2 Elargissement de la gamme de produits agricoles
Maître d'ouvrage	: État(DTAM) - Collectivité territoriale
Réalisation	: Septembre 2015

Action : II.1.2.4 Étude cartographique agro-pédologique des sols de Saint-Pierre-et-Miquelon

Contexte

Il n'existe pas actuellement sur l'archipel une cartographie agro-pédologique précise.

La demande d'étude concerne un état des lieux des sols et de leur valeur agronomique. Il s'agit dans l'immédiat de réaliser leur zonage et de définir leur qualité agronomique.

La cartographie des sols à vocation agricole sur Miquelon principalement, permettra d'évaluer les potentialités agronomiques des sols en vue d'un développement des activités agricoles concernant notamment l'élevage.

Cette étude servira également d'aide à la décision en matière d'aménagement et d'urbanisme afin d'arriver à une utilisation raisonnée des espaces disponibles.

Financement

Le coût de la cartographie au 1/25 000e des surfaces agricoles ayant un intérêt potentiel (2 000 ha) est évalué à 120 000 €.

La prestation pourrait être réalisée par l'unité INFOSOL de l'INRA d'Orléans ou par des bureaux d'études spécialisés canadiens.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe :	II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Mesure :	II.1 Consolider les filières économiques de base
Secteur :	II.1.2 Élargissement de la gamme des produits agricoles
Action :	II.1.2.4 Étude cartographique agro-pédologique des sols de Saint-Pierre-et-Miquelon
Maître d'ouvrage :	Etat
Durée de réalisation :	6 mois
Livraison des travaux :	fin 2015

Projet :

État des lieux des sols et de leur valeur agronomique. Il s'agit dans l'immédiat de réaliser leur zonage et de définir leur qualité agronomique.

Objectifs :

La cartographie des sols à vocation agricole sur Miquelon principalement, permettrait d'évaluer les potentialités agronomiques des sols en vue d'un développement des activités liées entre autres à l'élevage.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Étude	140 000 €	
Total	140 000 €	
Coût annuel	140 000 €	

Plan de financement

Financiers	Engagements	Répartition en %	Observations
État	120 000 €	85,7%	
Collectivité territoriale	20 000 €	14,3%	
Autre	0 €	0,0%	
Total	140 000 €	100%	

Réalisations / Observations

La prestation pourrait être réalisée par l'unité Infosol de l'INRA d'Orléans ou par des bureaux d'études spécialisés canadiens.

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Surfaces cartographiées	Possibilité d'accroître la précision des mesures en fonction de la surface expertisée réellement		Objectif de 2000 hectares
Déterminer les orientations de choix de filières et le % des zones	Retombées économiques		
La surface agricole utile supplémentaire	Développer l'agriculture		
La surface agricole utile supplémentaire pour la production de fourrage	Augmenter la production de fourrage pour réduire l'importation		

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Mesure	: II.2 Créer des infrastructures d'accueil des entreprises
Secteur	: II.2.1 Un outil de développement économique centre d'affaires/pépinières d'entreprises
Maître d'ouvrage	: CACIMA
Durée de réalisation	: 4 ans

Action : II.2.1.1 Pépinière services

Contexte

Dans un contexte de concurrence accrue et sur fond de crise économique, la création d'entreprises et l'accueil de nouveaux investisseurs constituent un enjeu majeur des territoires en matière de développement local.

Les infrastructures d'accueil des entreprises représentent un moyen complémentaire aux politiques d'incitations fiscales pour rendre le territoire attractif.

Objectifs

Créer des conditions d'installation favorables aux activités de services, artisanales et industrielles du territoire.

Les formules choisies permettent de répondre à des besoins différents et complémentaires :

- la pépinière d'entreprises est une structure d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des jeunes entreprises, permettant de réduire les charges liées aux locaux, équipements et services,
- l'atelier relais est plutôt destiné à des activités de production (artisanat, agro alimentaire, ...) et profite au développement des entreprises.

1. La pépinière d'entreprises

Objectifs de la pépinière d'entreprises :

- faciliter la création et le développement d'entreprises pérennes ;
- rompre avec l'isolement des jeunes créateurs et les insérer dans un réseau ;
- assurer un suivi post-crétion de la jeune entreprise ;
- développer l'emploi ;
- participer à l'aménagement du territoire.

Caractéristiques de la pépinière d'entreprises :

- Un immobilier adapté d'une surface totale de 190 m² ;

5 bureaux d'environ 12 à 15 m² ;
1 salle de réunion d'environ 40 m² ;
1 espace accueil ;
1 espace cafétéria équipé ;
des sanitaires ;
des espaces de rangement individuels et communs.

- Des services généraux à coût partagé :
 - un standard téléphonique rattaché à la CACIMA ;
 - un photocopieur et l'équipement informatique ;
 - une salle de réunion pouvant accueillir 12 à 15 personnes ;
 - un écran et vidéoprojecteur ;
 - une cafétéria ;
 - un accès au réseau internet ;
 - une salle d'attente.

- Des services à la carte seront proposés comme le secrétariat, la communication, l'aide à la recherche de financement, l'aide au recrutement,

- L'animation économique de la pépinière sera confiée à un animateur économique maîtrisant bien les problèmes de la création d'entreprise.
L'animateur aura les compétences pour assurer :
 - la prospection et la détection des entreprises en phase de création ou nouvellement créées (intégration à des réseaux locaux) ;
 - l'évaluation des projets par appréciation des équilibres commerciaux, techniques et financiers ;
 - la sélection des projets ;
 - l'accompagnement et le suivi individuel des entreprises ;
 - l'animation collective ;
 - la préparation à la sortie de la pépinière.

L'évaluation des projets se fera à partir d'un dossier structuré, d'entretiens avec le créateur et de la prise d'informations externes.

L'accompagnement et le suivi personnalisé des entreprises seront proposés notamment par l'exploitation de tableaux de bord d'activités (production, commercialisation, gestion) et par la recherche de partenaires.

L'animation collective consistera à mettre en œuvre des formations.

Type de pépinière d'entreprises

Après concertation des différents acteurs, il en ressort que la pépinière d'entreprises sera spécialisée sur les activités de services.

Montage juridique

Il n'existe pas de cadre législatif et réglementaire spécifique aux pépinières d'entreprises.

La structure juridique la plus fréquente est l'association régie par la loi de 1901, chargée de contrôler et gérer la pépinière. Il existe aussi des gestions en direct par une collectivité ou une CCI et des cas de constitution spécifique d'une SEM.

Le mode de gestion proposé est la gestion intégrée à la CACIMA donc la pépinière

d'entreprises ne fera pas l'objet d'un statut juridique spécifique.

Dans ce sens, la CACIMA s'est rapprochée du réseau consulaire pour le montage juridique et les modalités de gestion de la structure.

Coût total du projet

Une estimation a été réalisée par un architecte qui porte à 600 000€ le projet de financement de la pépinière incluant les travaux sur le bâtiment et l'acquisition du mobilier et des équipements. Pour le fonctionnement de la pépinière, un animateur économique constitue la fonction indispensable à l'accompagnement des entreprises hébergées.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe :	II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Mesure :	II.2 Créer des infrastructures d'accueil des entreprises
Secteur :	II.2.1 Un outil de développement économique centre d'affaire/pépinière d'entreprises
Action :	II.2.1.1 Pépinières services
Maître d'ouvrage :	CACIMA
Durée de réalisation :	4 ans

Projet :

Le projet consiste à créer une pépinière d'entreprises pour les activités de services.

Objectifs :

Créer des conditions d'installation favorables aux activités de services, artisanales et industrielles du territoire.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Travaux d'aménagement intérieur	600 000 €	
Total	600 000 €	
Coût annuel	150 000 €	

Plan de financement

Financeurs	Engagement	Répartition en %	Observations
État	300 000 €	50%	
Collectivité territoriale	300 000 €	50%	
Autre	0 €	0%	
Total	600 000 €	100%	

Réalisations / Observations

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Décassement des crédits	Etat d'avancement des travaux		
Attestation de fin de chantier			
Nombre de projets instruits	Mesurer l'activité de la pépinière		
Présence en mois des jeunes entreprises	Mesurer l'efficacité de la pépinière		

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Mesure	: II.3 Appuyer le développement d'un tourisme durable
Secteur	: II.3.2 Restructuration et adaptation de l'accessibilité au territoire
Maître d'ouvrage	: Ville de Saint-Pierre
Durée de réalisation	: 4 ans

Action : II.3.2.1 Aménagement du littoral à Saint-Pierre

Contexte

Les abords (côté mer) de la route partant du quai en eau profonde pour rejoindre le quartier des Graves ne sont pas aménagés de manière sécuritaire pour les piétons et les cyclistes. Ce parcours pourtant privilégié n'est ni fleuri ni, malgré son étendue, pourvu d'aires de repos. L'espace côté « salines » demande à être revu, nettoyé et amélioré.

Objectif

L'objectif poursuivi consiste à améliorer le cadre de vie à Saint-Pierre en élargissant là où cela est nécessaire et en aménageant l'espace séparant la chaussée du bord de mer afin de le rendre sécuritaire pour les piétons, circulaire pour les cyclistes et en l'agrémentant d'aires de repos pourvus de bancs et d'espaces fleuris. Tous les publics doivent pouvoir profiter de ce point de vue exceptionnel sur la Rade, l'Ile aux Marins et le Barchois.

Outre le fait que ces travaux rendraient les lieux plus agréables pour les habitants de Saint-Pierre, ils permettraient aussi aux croisiéristes débarquant au quai en eau profonde, de suivre un chemin balisé et agréable pour gagner le centre-ville, ses commerces et ses services.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe : II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel

Mesure : II.3 Appuyer le développement d'un tourisme durable

Secteur : II.3.2 Restructuration et adaptation de l'accessibilité au territoire

Action : II.3.2.1 Aménagement du littoral à Saint-Pierre

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Pierre

Durée de réalisation : 2015-2018

Livraison des travaux : 2018

Projet :

Le projet est d'aménager le littoral de Saint-Pierre à partir du quai en eau profonde jusqu'au quartier des "Graves" :

- nettoyage du littoral ;
- mise en place de bacs à fleurs ;
- mise en place d'aires de repos ;
- aménagement d'une piste cyclable.

Objectifs :

Amélioration du cadre de vie en élargissant là où cela est nécessaire et aménager des espaces séparant la chaussée du bord de mer afin de le rendre plus sécuritaire pour les piétons.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Aménagement et travaux	610 000 €	
Total	610 000 €	
Coût annuel	152 500 €	

Plan de financement

Financeurs	Engagement	Répartition en %	Observations
État	410 000 €	67%	
Collectivité territoriale	50 000 €	8%	
Mairie de Saint-Pierre	150 000 €	25%	
Total	610 000 €	100%	

Réalisations / Observations

--

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Décassement des crédits	Mesurer l'avancement des travaux		
Attestation de fin de travaux			
Enquête de satisfaction	Mesurer le degré de satisfaction et de fréquentation		
Pérenité des travaux exécutés a posteriori	Mesurer la qualité des travaux et l'entretien courant		

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Mesure	: II-3 Appuyer le développement d'un tourisme durable
Secteur	: II.3.3 Amélioration de la signalétique
Maître d'ouvrage	: Ville de Saint-Pierre
Durée de la réalisation	: 1 an

Action: II.3.3.1 Signalétique de l'île aux Marins

Contexte

L'Île aux Marins constitue un lieu de visite incontournable de l'archipel : elle témoigne de son passé et plus particulièrement de la grande époque de la pêche à la morue.

Depuis les années 60, l'île est habitée seulement en été. Cependant, des associations pour le patrimoine lui ont redonné vie avec le soutien des pouvoirs publics et en ont fait un site touristique.

Afin de valoriser le patrimoine de l'île et de renseigner ses visiteurs, une signalétique quasi-inexistante à ce jour doit être mise en place.

Cette signalétique doit créer une identité visuelle forte et renseigner les touristes sur quatre grandes thématiques :

- l'histoire ;
- la géographie ;
- la nature ;
- l'ethnographie.

Objectif

- Valoriser le patrimoine de l'Île aux Marins dans le cadre du développement du tourisme durable sur l'archipel ;
- Informer les visiteurs sur le passé historique de l'Île aux Marins.

Axe : II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel

Mesure : II.3 Appuyer le développement d'un tourisme durable

Secteur : II.3.3 Amélioration de la signalétique

Action : II.3.3.1 Signalétique de l'Île aux Marins

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Pierre

Durée de réalisation : 1 an

Livraison des travaux : 2015

Projet :

L'Île aux Marins est le fleuron du patrimoine touristique de Saint-Pierre. Elle a connu une forte activité à la fin du XIX^{ème} siècle comme annexe du port de pêche de Saint-Pierre pour les activités liées à la pêche à la morue. Il s'agit de réaliser des panneaux d'interprétation des différents sites et par la même de créer une identité visuelle sur le passé de cette île.

Objectifs :

Valoriser le patrimoine de l'Île aux Marins dans le cadre du développement du tourisme durable sur l'archipel.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Signalétique	279 000 €	Financement de l'opération sur une année pour la cohérence du projet.
Total	279 000 €	
Coût annuel	279 000 €	

Proposition de plan de financement

Financeurs	Engagements	Répartition en %	Observations
État - MOM	170 000 €	61%	
Collectivité territoriale	25 000 €	9%	
Mairie de Saint-Pierre	84 000 €	30%	
Autre	0 €	0%	
Total	279 000 €	100%	

Réalisations / Observations

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Décassement des crédits	Réalisation des travaux		
Attestation de fin de travaux			
Nombre de visiteurs	Mesurer la fréquentation touristique, les retombées économiques et l'efficacité de l'action		

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Mesure	: II.3 Appuyer le développement d'un tourisme durable
Secteur	: II.3.3 Amélioration de la signalétique
Maître d'ouvrage	: Ville de Saint-Pierre
Durée de réalisation	: 4 ans

Action : II.3.3.2 Signalétique de la ville de Saint-Pierre

Contexte

La Ville de Saint-Pierre s'est équipée d'une signalétique au cours de ces dernières années, qui doit s'adapter aux évolutions intervenues et futures dans l'organisation spatiale de la ville.

Les bâtiments changent de destination et impliquent la nécessité de renouveler leur identification.

Il s'agit également de créer de nouvelles plaques commémoratives liées à l'histoire des lieux et des parcours.

L'information aux habitants comme aux visiteurs doit être plus performante.

Objectif

L'objectif poursuivi par la Ville de Saint-Pierre est de mettre à jour sa signalétique régulièrement afin de répondre au mieux aux attentes des habitants de l'archipel ainsi qu'aux personnes de passage sur son territoire. L'histoire de la ville et ses parcours remarquables évoluent.

La signalétique est un support de communication et d'orientation à destination des visiteurs et des habitants de l'archipel. Elle est le fondement même de l'accueil du public, que ce soit en ville, sur les sites naturels, commémoratifs, touristiques, ou administratifs. Elle contribue à l'amélioration du cadre de vie, mais aussi à l'augmentation de la fréquentation des sites par les touristes.

De plus, afin d'informer au mieux et en continu les habitants comme les visiteurs des activités proposées sur l'île de Saint-Pierre, un panneau électronique sera implanté dans la ville.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe :	II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Mesure :	II.3 Appuyer le développement d'un tourisme durable
Secteur :	II.3.3 Amélioration de la signalétique
Action :	II.3.3.2 Signalétique de la Ville de Saint-Pierre
Maître d'ouvrage :	Ville de Saint-Pierre
Durée de réalisation :	4 ans
Livraison des travaux:	2018

Projet :
Actualisation de la signalétique de la Ville de Saint-Pierre.

Objectifs :
L'objectif poursuivi par la Ville de Saint-Pierre est de mettre à jour sa signalétique régulièrement afin de répondre au mieux aux attentes des habitants de l'archipel ainsi qu'aux personnes de passage sur son territoire.

Budget prévisionnel		
Actions financées	Montant du financement	Observations
Panneaux et affichages électroniques	234 000 €	
Total	234 000 €	
Coût annuel	58 500 €	

Plan de financement			
Financeurs	Engagements	Répartitions en %	Observations
Etat	80 000 €	34%	
Collectivité territoriale	60 000 €	26%	
Mairie de Saint-Pierre	94 000 €	40%	
Autre	0 €	0%	
Total	234 000 €	100%	

Réalisations / Observations

Indicateurs de performances			
Indicateurs de performances	Objectifs	Réalisation	Observations
Attestation de fin de travaux	Réalisation des travaux		
Décaissement des crédits			
Nombre d'entrées dans les sites touristiques et événements culturels et artistiques	Mesurer l'impact d'une meilleure signalétique sur la fréquentation		
Enquête de satisfaction	Mesurer l'impact de l'action		

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Catégorie	: II.3 Appuyer le développement d'un tourisme durable
Secteur	: II.3.6 Connexion et mise en cohérence des équipements sportifs et activités de loisirs et de services à la fréquentation touristique
Maître d'ouvrage	: Collectivité territoriale
Durée de la réalisation	: 2015-2016 - livraison hiver 2016

Action : II.3.6.1 Construction d'un centre d'arts martiaux

Contexte

Les arts martiaux pratiqués sur l'archipel sont au nombre de trois : le judo, le tae kwon do et le karaté. Ce sont des sports pratiqués par de nombreux habitants de l'archipel et plusieurs compétiteurs de haut niveau national voire international sont issus des clubs locaux.

La pratique de ces disciplines présente actuellement des caractéristiques diverses :

- utilisation d'une salle exigüe et peu adaptée à l'étage du Centre Culturel et Sportif pour le tae kwon do ;
- location d'une salle dans un immeuble vétuste à Saint-Pierre et pratique dans la salle omnisports de la Maison des Loisirs à Miquelon pour le karaté ;
- possession en propre par le club d'un immeuble pour le judo. Cet immeuble dont la construction remonte à plus de 40 ans a nécessité et nécessitera des travaux importants de maintien ou de remise en état.

Le projet consiste en la construction d'un centre d'arts martiaux qui regrouperait des salles d'entraînements pour les différentes disciplines, une salle de conditionnement physique et de remise en forme et une salle de compétition.

Objectifs

- le développement de la pratique des arts martiaux ;
- la tenue de stage de formation de haut-niveau pour les différentes fédérations concernées (avant les compétitions en Amérique du Nord par exemple) ;
- l'offre d'activités sportives intérieures pour les touristes.

Axe :	II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Mesure :	II.3 Appuyer le développement d'un tourisme durable
Secteur :	II.3.6 Connexion et mise en cohérence des équipements sportifs et activités de loisirs et de services à la fréquentation touristique
Action :	II.3.6.1 Construction d'un centre d'arts martiaux
Maître d'ouvrage :	Collectivité territoriale
Durée de réalisation :	2015-2016
Livraison des travaux :	Livraison hiver 2016

Projet :

Le projet consiste en la construction d'un centre d'arts martiaux qui regrouperait des salles d'entraînements pour les différentes disciplines, une salle de conditionnement physique et de remise en forme et une salle de compétition.

Objectifs :

- le développement de la pratique des arts martiaux ;
- la tenue de stage de formation de haut-niveau pour les différentes fédérations concernées (avant les compétitions en Amérique du Nord par exemple) ;
- l'offre d'activités sportives intérieures pour les touristes.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Études	250 000 €	
Travaux	1 750 000 €	
Total	2 000 000 €	
Coût annuel	1 000 000 €	

Plan de financement

Financiers	Engagements	Répartition en %	Observations
Etat	0 €	0,0%	
Collectivité territoriale	1 600 000 €	80,0%	
Autres (CNDS)	400 000 €	20,0%	
Total	2 000 000 €	100%	Solde de 100 000€ à financer

Réalisations / Observations

--

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Décassement des crédits	Etat d'avancement des travaux		
Attestation de fin de travaux			
Fréquentation/nombre de licenciés de tous les clubs	Amélioration du taux de fréquentation/an		
Fréquentation/nombre de licenciés			
Nombre de compétitions organisées	Amélioration des performances sportives		
Performances sportives			

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Mesure	: II.3 Appuyer le développement d'un tourisme durable
Secteur	: II.3.7 Préservation du patrimoine
Maître d'ouvrage	: Collectivité territoriale
Durée des travaux	: 2015-2016 livraison 2016

Action : II.3.7.1 Réhabilitation du Square Joffre

Contexte

A l'image de nombreuses villes de France, héritage de l'époque coloniale, Saint-Pierre possédait encore il y a plusieurs années, un petit square situé sur le littoral faisant face à l'entrée du port, à un endroit stratégique du centre-ville.

Jusqu'avant la seconde guerre mondiale, le Square Joffre, dont l'aménagement intérieur était inspiré des jardins à la française, était massivement planté d'arbustes à fleurs, de plantes vivaces et de fleurs annuelles. Il constituait un lieu de détente et de repos agréable.

Abandonné pendant la seconde guerre mondiale, son état s'est dégradé au fil des années (espaces délaissés, perte des grilles en fer forgé, détérioration des murets de clôture, ...).

Aujourd'hui, du port, le Square Joffre a perdu son identité originelle ainsi que toute valeur ornementale, en dehors de l'espace vert qu'il constitue.

La mise en place d'un monument en l'honneur de nos marins disparus lui confère une seconde identité qu'il est souhaitable de lui conserver.

Le projet consiste à doter Saint-Pierre d'un square ayant un caractère français fort, pouvant devenir un lieu de promenade pour la population locale ainsi que pour les touristes de passage. Le parti d'aménagement consiste à reconstruire un square dans le respect des dimensions et distributions intérieures de l'époque en y apportant une touche de modernisme au travers des grilles en fer forgé dont le style sera simplifié.

Objectifs

Ce projet revêt un intérêt particulier en termes de valorisation patrimoniale du centre-ville, qui prendra toute sa dimension lors d'une inauguration souhaitée pour les célébrations du bicentenaire qui auront lieu en 2016.

Les objectifs sont :

- la valorisation du patrimoine historique, identitaire et culturel local en lien avec la stratégie

- et la création de produits touristiques ;
- la structuration et le développement de l'artisanat d'art reflétant l'histoire, la culture et le patrimoine (Remise en fonction de la forge de marine Lebailly pour les ouvrages en fer forgé).

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe : II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel

Mesure : II.3 Appuyer le développement d'un tourisme durable

Secteur : II.3.7 Préservation du patrimoine

Action : II.3.7.1 Réhabilitation du square Joffre

Maître d'ouvrage : Collectivité territoriale

Durée de réalisation : 2015 et 2016

Livraison des travaux : Printemps 2016

Projet :

Le projet consiste à doter Saint-Pierre d'un square ayant un caractère français fort, pouvant devenir un lieu de promenade pour la population locale ainsi que pour les touristes de passage. Le parti d'aménagement consiste à reconstruire un square dans le respect des dimensions et distributions intérieures de l'époque en y apportant une touche de modernisme au travers des grilles en fer forgé dont le style sera simplifié.

Objectifs :

- la valorisation du patrimoine historique, identitaire et culturel local en lien avec la stratégie et la création de produits touristiques ;
 - la structuration et le développement de l'artisanat d'art reflétant l'histoire, la culture et le patrimoine (Remise en fonction de la forge de marine Lebailly pour les ouvrages en fer forgé).

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Etudes	35 000 €	
Travaux	615 000 €	
Total	650 000 €	
Coût annuel	216 667 €	

Plan de financement

Financeurs	Engagements	Répartition en %	Observations
État	100 000 €	15%	
Collectivité territoriale	550 000 €	85%	
Autre	0 €	0%	
Total	650 000 €	100%	

Réalisations / Observations

--

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Décassement des crédits	Réalisation des travaux		
Attestation de fin de chantier			
Inauguration pour les célébrations 2016			

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Mesure	: II.4 Créer, développer, stimuler de nouveaux secteurs marchands
Secteur	: II.4.1 Services liés aux technologies de l'information et de la communication
Maître d'ouvrage	: Collectivité territoriale
Durée de réalisation	: 4 ans

Action : II.4.1.1 Développement numérique du territoire

Préambule

La « révolution numérique » a des impacts majeurs sur tous les champs de la vie en société. Notre relation aux autres mais aussi notre perception du temps et de l'espace sont fortement modifiées par ces nouvelles technologies.

Internet est un univers où se créent, s'échangent, se partagent des quantités d'informations et de services infinis. Favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), c'est permettre à tous de s'informer, c'est donner la possibilité d'accéder à un nombre croissant de services et d'usages. C'est offrir à chacun la possibilité de s'exprimer, de créer, de partager.

Cette révolution est une source d'opportunités pour le développement de notre territoire et pour l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens. Cependant, ces impacts sont également susceptibles d'engendrer des déséquilibres économiques et sociaux. Dans cet univers technologique aux mutations extrêmement rapides, l'action publique doit donc veiller à ce que chacun puisse, en tout point du territoire, bénéficier des avantages apportés par le numérique.

Contexte

L'appropriation des technologies de l'information et de la communication par les entreprises dans l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est insuffisante comparativement aux territoires environnants et notamment les Provinces du Canada Atlantique.

Par ailleurs, les technologies de l'information et la communication ne participent pas suffisamment au renforcement de la cohésion sociale sur le territoire.

En outre, le câble numérique sous-marin reliant Saint-Pierre, Miquelon et le Canada sera opérationnel à l'été 2016 ce qui permettra, avec l'augmentation du débit internet potentiel, d'envisager toutes les perspectives de développement dans le secteur des technologies de l'information et de la communication.

Il est stratégique pour le territoire de profiter de cette opportunité pour dynamiser et développer le réseau des entreprises présentes sur l'archipel en portant un effort particulier sur l'innovation.

Cet outil devra également être au service de l'attractivité du territoire par le développement des services liés à l'économie de la connaissance.

L'opération consiste à mettre en place un accompagnement des projets liés aux technologies de l'information et de la communication qui se formalisera par un dispositif d'aides :

- au conseil ;
- à l'investissement ;
- au financement ;
- à l'emploi.

Objectifs

- favoriser l'accès des entreprises aux outils TIC les plus puissants et aux évolutions organisationnelles qui en découlent ;
- généraliser l'usage d'outils TIC au service de la formation initiale et continue (formation à distance, université en ligne, ...)
- inciter les entreprises à renforcer leur niveau technologique ;
- développer des services TIC à destination des personnes les plus fragiles.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe :	II Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
Mesure :	II.4 Créer, développer, stimuler de nouveaux services marchands
Secteur :	I.4.1 Services liés aux TIC
Action :	II.4.1.1 Développement numérique du territoire
Maître d'ouvrage :	Collectivité territoriale
Durée de réalisation :	2015-2018

Projet :

Cette opération consiste à mettre en place un dispositif d'accompagnement des projets liés aux TIC qui se formalisera par un dispositif d'aides :

- au conseil,
- à l'investissement,
- au financement,
- à l'emploi.

Objectifs :

- favoriser l'accès des entreprises aux outils TIC les plus puissants et aux évolutions organisationnelles qui en découlent,
- généraliser l'usage d'outils TIC au service de la formation initiale et continue (formation à distance, université en ligne, ...),
- inciter les entreprises à renforcer leur niveau technologique,
- développer des services TIC à destination des personnes les plus fragiles.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Aide et suivi des entreprises et porteurs de projets	1 000 000 €	
Total	1 000 000 €	
Coût annuel	250 000 €	

Plan de financement

Financiers	Engagement	Répartition en %	Observations
État	50 000 €	5%	
Collectivité territoriale	950 000 €	95%	
Autre	0 €	0%	
Total	1 000 000 €	100%	

Réalisations / Observations

--

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Nombre de personnes formées à l'usage des TIC	Réduire la fracture numérique		
Nombre de sites internet créés	Mesurer l'activité économique		
Nombre d'emplois créés			
Nombre de projets instruits			

Axe	: II. Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'Archipel
Mesure	: II.4 Créer, développer, stimuler de nouveaux services marchands
Secteur	: II.4.1 Services liés aux TIC
Action	: II.4.1.1 Développement numérique du territoire

Règlement d'intervention concernant l'aide de la Collectivité Territoriale

Objet

Cette aide est destinée à l'acquisition, à l'aménagement de bâtiments existants et à la construction de bâtiments à usage tertiaire, ainsi qu'aux investissements en équipement matériel dédiés à l'extension et la modernisation de l'outil de production avec élévation du niveau technologique de l'entreprise.

Bénéficiaires

Toutes les entreprises immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), ayant leur siège social ou exerçant leur activité principale sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre & Miquelon, relevant des secteurs des technologies de l'information et de la communication, peuvent bénéficier **pour un seul projet** du présent dispositif.

Opérations subventionnables

Le projet d'investissement doit être réalisé sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre & Miquelon.

Conditions d'attribution

Les entreprises doivent être en situation financière saine, être à jour de leurs obligations fiscales, sociales et environnementales.

L'entreprise doit présenter un projet, dont le financement est assuré au moins à hauteur de 10 % par apport sur fonds propres (hors emprunt).

L'entreprise doit s'engager à maintenir pendant une période de 5 ans l'exploitation du bâtiment ou l'équipement. En cas de manquement à ses engagements, l'entreprise devra reverser l'aide perçue.

Taux

Subvention de 40% plafonnée à 200 000 €.

Procédure

-**Lettre d'intention** de l'entreprise adressée au Président du Conseil Territorial préalable à l'engagement du projet. La date d'accusé de réception de cette lettre, qui ne préjuge pas d'un soutien financier au titre du présent dispositif, vaut autorisation de démarrage et porte éligibilité du projet ou des dépenses engagées à partir de cette date.

- Transmission d'un dossier de demande d'aide.

- La réception du dossier complet de demande doit intervenir au plus tard 6 mois après la date de réception de la lettre d'intention.

- L'instruction de la demande d'aide est réalisée en relation directe avec le porteur de projet et les partenaires extérieurs.

- **Délibération du Conseil Territorial**

- **Une convention** fixant les conditions de l'aide économique sera établie

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: III Promouvoir les ressources humaines, renforcer la cohésion sociale
Mesure	: III.1 Adapter la formation professionnelle et continue
Secteur	: III.1.1 Mise en place d'un dispositif concerté de formation professionnelle permanente et continue
Maître d'ouvrage	: Collectivité territoriale - Etat
Durée de réalisation	: 4 ans

Action : III.1.1.1 Intensifier et adapter la formation professionnelle et continue – GIP EMVIE

Contexte

Saint-Pierre-et-Miquelon est confronté à une situation socio-économique en nette dégradation. Au niveau économique, l'archipel cherche un second souffle. En effet, depuis le moratoire de 1992 et la fin des activités liées à la grande pêche, notamment l'avitaillement et la transformation des produits de la mer, l'appareil productif s'est tourné vers le BTP à travers la commande publique qui atteint aujourd'hui ses limites.

L'accroissement du nombre de demandeurs d'emploi de bas niveau de qualification et de la durée du chômage ont généré une réelle prise de conscience de tous les acteurs du territoire quant à la nécessité de mettre en œuvre une politique de formation en adéquation avec un développement économique indispensable à la survie de ce territoire.

L'enjeu stratégique est de construire une véritable politique de développement économique qui permettrait d'anticiper les besoins des entreprises en termes d'emploi et ainsi de pouvoir mettre en place les formations adaptées à ces besoins.

Par ailleurs, le précédent contrat de plan a permis de mettre en place un groupement d'intérêt public « EMVIE » afin de répondre à la carence sur l'archipel d'une mission local et d'un centre de ressources et d'information sur la formation.

Le GIP EMVIE est le relais du déploiement de la politique locale en matière d'emploi et de formation professionnelle, des bilans de compétences y sont réalisés. Il est aussi le lieu de coordination des différentes réflexions à mener entre l'Etat, la Collectivité territoriale et les partenaires socio-économiques en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Objectifs

- permettre à toute personne d'accéder à une information complète sur les emplois, les métiers et les formations ainsi qu'à un conseil personnalisé ;

- permettre à toute personne d'accéder à une première qualification et de progresser d'au moins un niveau de qualification tout au long de sa vie ;
- lutter contre les discriminations en favorisant l'accès des publics fragilisés à la qualification ;
- accompagner les mutations économiques, sociales et sociétales et l'évolution des besoins du territoire notamment en adaptant l'offre de formation ;
- favoriser la reconversion des salariés occupant des emplois menacés vers les métiers en développement.

III.1 Formation et valoriser les ressources humaines, renforcer la cohésion sociale

Axe :

Mesure : III.1 Adapter la formation professionnelle et continue

Secteur : III.1.1 Mise en place d'un nouveau dispositif concerté de formation professionnelle permanente et continue

Action : III.1.1.1 Intensifier et adapter la formation professionnelle continue - GIP EMVIE

Maître d'ouvrage : Collectivité territoriale - Etat

Durée de réalisation : 2015-2018

Projet :

Mettre en place une politique de développement de la formation professionnelle continue cohérente et adaptée aux besoins du territoire établie en concertation entre l'État, la Collectivité territoriale et les partenaires sociaux.

Objectifs :

Permettre à toute personne quel que soit son statut, d'accéder à une information complète sur les emplois, les métiers et les formations ainsi qu'à un conseil personnalisé ; leur permettre d'accéder à une première qualification et de progresser d'au moins un niveau de qualification tout au long de sa vie ; lutter contre les discriminations en favorisant l'accès des publics fragilisés à la qualification ; accompagner les mutations économiques, sociales et sociétales et l'évolution des besoins du territoire notamment en adaptant l'offre de formation ; favoriser la reconversion des salariés occupant des emplois menacés vers les métiers en développement. L'enjeu stratégique est de construire une véritable politique de développement économique qui permettrait d'anticiper les besoins des entreprises en terme d'emploi et ainsi de pouvoir mettre en place les formations adaptées à ces besoins.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Programme de FPC	3 160 000 €	
GIP EMVIE	480 000 €	
Total	3 640 000 €	
Coût annuel	910 000 €	

Plan de financement

Financeurs	Engagements	Répartition en %	Observations
État BOP 123	1 680 000 €	46%	
Collectivité territoriale	1 960 000 €	54%	
Autre	0 €	0%	
Total	3 640 000 €	100%	

Réalisations / Observations

La FPC repose sur les orientations du Contrat de projet pour le développement de la formation professionnelle dont la gouvernance partagée (État, CT, EN) permet d'intégrer une démarche évaluative dans le respect des compétences de chacun.

Le précédent CPER a permis de mettre en place un groupement d'intérêt public « E.M.V.I.E » (Expertise, Mobilisation et Valorisation des Initiatives vers l'Emploi), aboutissement d'un long travail de partenariat avec tous les acteurs du territoire soucieux du développement économique.

Il répondait à la carence sur l'archipel d'une mission locale et d'un centre de ressources et d'information sur la formation (CARIF). Ce GIP a pour mission d'assurer aux usagers un accès ou un retour vers l'emploi facilité, mais aussi dans le cadre de la formation continue professionnelle tout au long de la vie, d'accompagner les usagers dans leurs projets de reconversion, de réorientation et/ou de validation de l'expérience professionnelle.

Le GIP EMVIE est le relais du déploiement de la politique locale en matière d'emploi et de formation professionnelle. Il est aussi le lieu de coordination des différentes réflexions à mener entre l'État, la Collectivité et les partenaires socio-économiques en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en articulation avec le contrat de plan territorial de développement de l'emploi et de la formation professionnelle signé fin décembre 2011.

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Taux de retour des enquêtes de satisfaction	Adequation de la formation par rapport aux besoins à la fois des entreprises que des stagiaires		
Taux de fréquentation par rapport aux actions de formation organisées	Mesurer la fréquentation		
Diversification des formations	Distinguer les formations qualifiantes - capacité à s'adapter aux besoins		
% de nouveaux entrants sur les formations récurrentes	Mesurer la pertinence des formations		
Nombre d'emplois créés	Impact des formations sur l'emploi		

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: III Promouvoir et valoriser les ressources humaines, renforcer la cohésion sociale
Mesure	: III.2 Assurer la cohésion sociale
Secteur	: III.2.1 Développement des services individualisés aux personnes et aides collectives assurant la qualité et la pérennité des structures d'intervention sociale et médico-sociale
Maître d'ouvrage	: Collectivité territoriale
Durée de réalisation	: 2 ans

Action : III.2.1.1 Etude de faisabilité et opération de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'une résidence autonomie

Contexte

La loi d'orientation pour l'adaptation de la société au vieillissement de la population donne un nouvel élan aux résidences autonomie (ex logements-foyers). Cette forme d'établissement pourrait bien devenir dans les prochaines années l'une des cartes maitresses de la politique de maintien à domicile, notamment à Saint-Pierre-et-Miquelon.

La nouvelle loi donne véritablement le ton sur la question de l'évolution des publics accueillis par les résidences autonomie. Jusqu'à présent, l'article L. 232-2 du code de l'action sociale et des familles prévoyait que seules les personnes autonomes pouvaient intégrer ces structures. Pourtant dans les faits, accueillir des personnes relevant du GIR (Groupe Iso Ressources Evaluation du niveau de dépendance) 4 constitue « *une pratique relevée comme d'ores et déjà courante à la demande des collectivités* ». Les lois devant évoluer avec les contextes, le principe de réalité s'impose : le rapport ouvre donc la possibilité d'admettre des personnes en GIR 4 si et seulement si, la structure a conclu une convention de partenariat avec un professionnel de santé, médical ou paramédical.

Alors qu'aujourd'hui un EHPA (établissement d'hébergement pour personnes dépendantes) ne peut dépasser le seuil des 300 en matière de GMP (GIR moyen pondéré), le rapport préconise une forme d'assouplissement. Au lieu de ce couperet que représentait jusqu'alors le GMP, le texte propose que la loi limite à 20 % le nombre de résidents en GIR 1, 2 et 3 en résidences autonomie et à 10 % le nombre de GIR 1 et 2. Une telle souplesse permettrait à des personnes en fin de vie de demeurer en résidence autonomie.

Constat local

Les offres d'hébergement pour personnes âgées en perte d'autonomie ne répondent pas à la demande actuelle, ni en nombre, ni en qualité.

Comme pour la métropole, à Saint-Pierre-et-Miquelon, l'analyse des données statistiques produites par l'INSEE met en avant un vieillissement de la population. Ce vieillissement corroboré à un dispositif d'accueil des personnes en établissements et services moins développé que sur la

métropole met en avant la nécessité de retenir le développement de l'offre en hébergement comme priorité pour la prise en charge de la perte d'autonomie.

Population par grandes tranches d'âges			
	Saint-Pierre-et-Miquelon		Métropole
	1999	2010	2010
0 à 14 ans	21.2	18.8	18.4
15 à 29 ans	20.1	14.8	18.5
30 à 44 ans	25.6	22.7	19.8
45 à 59 ans	18	24.1	20
60 à 74 ans	9.8	13.2	14.3

Source : Insee

Taux d'équipement au 1^{er} janvier 2013 pour 1000 habitants de 75 ans et plus

	Saint-Pierre et Miquelon ¹	France métropolitaine ²
Taux d'équipement en structure d'hébergement permanent pour personnes âgées (lits maison de retraite, logements de logement-foyers, lits USLD)	50,33	122,4
Taux d'équipement en places de services de soins à domicile (SSIAD + SPASAD)	20,97	19,7
Taux d'équipement en lits médicalisés (lits d'EH-PAD, lits d'USLD)	-	99,6

A ce jour, la maison de retraite « Eglantine » est le seul établissement médico-social habilité pour l'hébergement d'un public en perte d'autonomie.

Concernant le maintien à domicile, plusieurs services sont mis en place pour le public en perte d'autonomie (SSIAD, SAAD, portage de repas, téléalarme). Toutefois, ces derniers ne permettent pas dans toutes les situations de maintenir les personnes au domicile.

L'ensemble des aides notamment financières mises en place, ne suffisent plus pour une certaine frange de la population vieillissante (adaptation et accessibilité des logements, dispositifs d'aide financière.)

Dans ce contexte, l'ensemble des institutions et professionnels partagent le même constat : la nécessité d'adapter les solutions, notamment en proposant en créant un établissement intermédiaire du logement autonome et de la maison de retraite.

De surcroît, l'archipel connaît une situation délicate au regard de sa maison de retraite, les cas les plus lourds ont été redéployés sur une USLD (unité de soins longue durée). A cette occasion, il a été établi que plusieurs personnes actuellement à la maison de retraite, pourraient éventuellement être dans une logique de maintien à domicile avec un accompagnement adéquat.

Certains adultes semblent aussi pouvoir entrer dans le projet, comme des travailleurs handicapés. Les besoins de l'archipel ne permettent pas de développer des structures lourdes. Cette structure a pour vocation, dans le cadre de la notion de perte d'autonomie, à s'intéresser aussi à ces publics.

Les moyens demandés répondent donc à un double objectif :

- évaluer et mesurer précisément le projet à déployer en termes de qualité et de besoin,

¹ Données ATS sur la base du recensement Insee 2010

² Statistiques et indicateurs de la santé et du social, 2013

- avec un impératif de s'inscrire dans une dynamique de développer des services pour le maintien à domicile en parallèle (notamment, garde itinérante, accueil de jour, accueil temporaire et soutien aux aidants) ;
- disposer de moyens pour accompagner les outils de lutte contre la perte d'autonomie :
 - Connaître les besoins et attentes des personnes en perte d'autonomie (personnes âgées et/ou handicapées) et de leurs aidants (familiaux et/ou professionnels),
 - Améliorer l'accès à l'information des personnes en situation de handicap et de leur entourage en adaptant les supports et contenus aux personnes présentant des déficiences sensorielles,
 - Etre un centre d'appui d'aide aux aidants.

Projet

Construction d'une « résidence appartements autonomie » à caractère innovant, pouvant accueillir toute forme de public en perte d'autonomie, dont celui atteint de la maladie d'Alzheimer. structure qui sera aménagée en utilisant de la domotique de pointe.

Elle aura aussi la mission d'être un centre de Ressource opérationnel en lien avec la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) locale, sur le versant réseau (cette mission faisant l'objet d'un financement assurance maladie).

En première intention :

15 places de « type FAM » (+ 2 à la journée) et 15 autres de « type MAS »

Les formulations « type » sont utilisées simplement à titre de visualisation des publics.
Ce nombre de places est un minimum au regard des besoins déjà existants.

Objectifs

L'objectif de l'action est d'étudier la faisabilité et l'opportunité de construire, à Saint-Pierre, une résidence autonomie qui devra nécessairement être adaptée au contexte particulier de l'archipel (nécessité d'une grande souplesse et d'innovation dans le fonctionnement, compte tenu des besoins pluriels de notre petite population) et qui devra répondre aux objectifs suivants :

- améliorer l'offre d'hébergement à destination des personnes en perte d'autonomie.
- préserver le plus longtemps possible les capacités et le niveau d'autonomie des personnes hébergées en proposant un accompagnement adapté et gradué.
- permettre un « désengorgement » des structures existantes (logements d'urgence, logements sociaux, résidences municipales, maison de retraite, Centre Georges Gaspard, hôpital) et redonner à chacune sa vocation première.

Axe :	III Promouvoir et valoriser les ressources humaines, renforcer la cohésion sociale
Mesure :	III.2 Assurer la cohésion sociale
Secteur :	III.2.1 Développement des services individualisés aux personnes et aides collectives assurant la qualité et la pérennité des structures d'intervention sociale et médico-sociale.
Action :	III.2.1.1 Etude de faisabilité et opérations de maîtrise d'œuvre résidence autonomie
Maître d'ouvrage :	Collectivité territoriale
Durée de réalisation :	4 ans

Projet :
Construction d'une « résidence appartements autonomie » à caractère innovant, pouvant accueillir toute forme de public en perte d'autonomie, dont celui atteint de la maladie d'alzheimer. structure qui sera aménagée en utilisant de la domotique de pointe. Elle aura aussi la mission d'être un centre de Ressource opérationnel en lien avec la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) locale, sur le versant réseau (cette mission faisant l'objet d'un financement assurance maladie).

Objectifs :
Mise en adéquation des besoins avec la définition du projet de construction. Financer les opérations de maîtrise d'œuvre.

Budget prévisionnel		
Actions financées	Montant du financement	Observations
Etude	500 000 €	
Total	500 000 €	
Coût annuel	125 000 €	

Plan de financement			
Financeurs	Engagement	Répartition en %	Observations
Etat	425 000 €	85%	
Collectivité territoriale	75 000 €	15%	
Autre	0 €	0%	
Total	500 000 €	100%	

Réalisations / Observations

Indicateurs de performances			
Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Production du programme	Opération de maîtrise d'œuvre achevée pour passer à la seconde phase de construction de la résidence		
Production de l'APS			
Production de l'APD			

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: IV Conduire un aménagement équilibré et durable du territoire
Mesure	: IV.2 Préserver et valoriser l'environnement
Secteur	: IV.2.1 Préservation de l'environnement
Maître d'ouvrage	: Etat
Durée de réalisation	: 12 mois

Action : IV.2.1.1 Etudes sur les risques littoraux et les changements climatiques

De par sa géographie, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est fortement exposé aux risques naturels et en particuliers littoraux. En effet, face aux effets prévisibles des changements climatiques, telles que la montée des eaux, la modification et la force des trajets des tempêtes, il convient de définir dès à présent une stratégie d'adaptation à court, moyen et long terme.

Le village de Miquelon est situé sur un cordon littoral dont l'altitude ne dépasse pas 3 mètres au-dessus du zéro IGN. Cela l'expose particulièrement aux risques liés à l'érosion et à la submersion. L'isthme de Miquelon-Langlade est un double tombolo constitué de moraines glacières reprises par la mer. Ce cordon est à la fois un trait d'union entre Miquelon et Langlade, mais renferme aussi la lagune du Grand-barachois, site écologique majeur de l'archipel. Ce cordon est particulièrement sensible à l'érosion et à la submersion.

Les infrastructures portuaires, aéroportuaires et routières situées en secteurs sensibles seront impactées par ces évolutions.

La définition d'une stratégie nécessite de réaliser un certain nombre d'études. Certaines actions sont déjà engagées comme :

la connaissance des phénomènes marins et de leur évolution :

- houles : un houlographe a été mis en place depuis novembre 2012 ;
- hauteur d'eau : un marégraphe a été mis en place en juin 2012 ;
- mouvements de la croûte terrestre : une antenne GNSS est en place depuis juin 2013 et fonctionne depuis le début de l'année 2014 ;
- courants : deux courantomètres ont été mis en place cette année

la mise en place de protocoles de suivi :

- submersion : la DTAM réalise depuis deux ans des levés par DGPS des zones basses de l'archipel ;
- érosion : la DTAM réalise des mesures de recul du trait de côte et des profils de plages.

Il conviendra de traiter l'ensemble de ces données, de préciser les conséquences prévisibles de changements climatiques, de réaliser les simulations permettant de définir le risque de croiser avec les enjeux, puis de déterminer la stratégie la plus appropriée par secteur. La dernière phase consistera à déterminer les outils de protection les plus adaptés aux secteurs à protéger.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe : IV. Conduire un aménagement équilibré et durable du territoire

Mesure : IV.2. Préserver et valoriser l'environnement

Secteur : IV.2.1 Préservation de l'environnement

Action : IV.2.1.1 Etude sur les risques littoraux et les changements climatiques

Maître d'ouvrage : Etat/DTAM

Durée de réalisation : 4 ans

Livraison de l'étude : 2018

Projet :

L'archipel est fortement exposé aux risques naturels et en particulier aux risques littoraux. Ces risques seront accentués par les conséquences prévisibles des changements climatiques.

Il s'agit de réaliser les études nécessaires afin de

Objectifs :

Adaptation de l'archipel face aux risques littoraux et aux changements climatiques. Un ensemble d'outils de mesure et de suivi ont été mis en place. Il convient à présent de traiter ces données, de réaliser les simulations nécessaires, puis, face aux enjeux, d'élaborer une stratégie d'intervention.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Etudes	140 000 €	
Total	140 000 €	
Coût annuel	35 000 €	

Plan de financement

Financeurs	Engagements	Répartition en %	Observations
Etat	120 000 €	86%	
Collectivité territoriale	20 000 €	14%	
Autre	0 €	0%	
Total	140 000 €	100%	

Réalisations / Observations

--

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Les livrables	Pertinence de l'étude		
Stratégie d'intervention	Mesurer les retombées de l'étude		

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: IV Conduire un aménagement équilibré et durable du territoire
Mesure	: IV.2 réserver et valoriser l'environnement
Secteur	: IV.2.1 Préservation de l'environnement
Maître d'ouvrage	: ATS
Durée de réalisation	: 6 mois

Action : IV.2.1.2 Evaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires liés à la gestion des déchets

Contexte

Face aux enjeux liés à la gestion des déchets sur l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon et notamment ceux relatifs aux risques pour la santé des populations, la priorité est donnée à la mise en place d'actions structurantes visant à organiser l'ensemble des filières techniques permettant de réduire voire de supprimer le brûlage à l'air libre des déchets (tri/collecte sélective, valorisation matière, exportation, etc.). Mais de manière complémentaire à ces actions prioritaires, les incertitudes actuelles relatives à l'état de contamination des milieux et aux effets sur la santé nécessitent l'amélioration de la connaissance locale en santé publique et en environnement.

A Saint-Pierre comme à Miquelon, le brûlage à l'air libre des déchets et le stockage des déchets en bordure de littoral sont supposés être à l'origine d'une contamination des milieux de vie des populations par des substances toxiques. Les principales voies potentielles d'exposition de la population locale à ces substances sont :

- par inhalation directe des fumées,
- par ingestion de produits issus de la mer (mollusques, poissons, crustacés) ou de produits terrestres (légumes des potagers, œufs, viandes, baies sauvages, poissons des étangs) qui seraient contaminés.

Or, à ce jour, aucune démarche scientifique ne vient étayer ce schéma conceptuel et les hypothèses sanitaires qui en découlent. En particulier, aucun mesurage des contaminants dans les milieux n'a eu lieu. Les expositions réelles des populations (voie, fréquence, dose journalière reçue, durée, localisation, etc.) ne sont également pas clairement connues. En conséquence, l'évaluation des risques pour la santé liés aux modalités de gestion des déchets reste très incomplète et approximative.

La connaissance des effets réels sur la santé relève plus de démarches épidémiologiques qui devraient être menées en parallèle par l'InVS, sous réserve de l'octroi de financement (développement de l'observation de la santé et de la veille sanitaire : registre des cancers, etc.).

Objectifs

L'objectif est triple :

- mesurer certains contaminants spécifiques des activités concernées dans les milieux : air, sol, eau, végétaux, animaux ;
- évaluer l'état des milieux et la compatibilité avec les usages ;
- évaluer les risques pour la santé des populations.

Dans un premier temps, pour des raisons budgétaires, l'étude ne concerne que l'île de Saint-Pierre.

Les objectifs de cette action rejoignent par ailleurs l'action 36 du Plan National Santé Environnement 2 qui vise à évaluer l'impact sanitaire des différents modes de gestion des déchets.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe : IV Conduire un aménagement équilibré et durable du territoire

Mesure : IV.2. Préserver et valoriser l'environnement

Secteur : IV.2.1 Préservation de l'environnement

Action : IV.2.1.2 Evaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires liés à la gestion des déchets

Maître d'ouvrage : ATS

Durée de réalisation : 6 mois

Livraison de l'étude :

Projet :
 A Saint-Pierre comme à Miquelon, le brûlage à l'air libre des déchets et le stockage des déchets en bordure de littoral sont supposés être à l'origine d'une contamination des milieux de vie des populations par des substances toxiques.

Objectifs :
 Mesurer certains contaminants spécifiques des activités concernées dans les milieux : air, sol, eau, végétaux, animaux ; Evaluer l'état des milieux et la compatibilité avec les usages ; Evaluer les risques pour la santé des populations.

Budget prévisionnel		
Actions financées	Montant du financement	Observations
Etudes	20 000 €	
Total	20 000 €	
Coût annuel	20 000 €	

Plan de financement			
Financeurs	Engagements	Répartition en %	Observations
Etat	20 000 €	100%	
Collectivité territoriale	0 €	0%	
Autre	0 €	0%	
Total	20 000 €	100%	

Réalisations / Observations

Indicateurs de performances			
Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT 2015-2018

Axe :	IV Conduire un aménagement équilibré et durable du territoire
Mesure	: IV.2 Préserver et valoriser l'environnement
Secteur	: IV.2.1 Préservation de l'environnement
Maître d'ouvrage	: Etat
Durée de réalisation	: 1 an

Action : IV.2.1.3 Etude sur l'évolution des lagunes du Grand-Barachois et du Grand-Etang de Miquelon

Contexte

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon dispose de deux lagunes remarquables situées sur la commune de Miquelon-Langlade. Le Grand-Barachois sur un isthme constitué d'un double tombolo d'origine glaciaire. Cette lagune est très riche, elle abrite plusieurs colonies de phoques et est très fréquentées par de nombreux limicoles. Cette richesse est liée à la présence de champs de zostère abritant une riche biodiversité. Ces champs sont en effet des nurseries pour beaucoup d'espèces de poissons, crustacés mollusques présents sur le site. La richesse de ce site attire un grand nombre de limicoles. Le Grand-Etang de Miquelon est situé a proximité du village et outre la qualité de son environnement, de par sa configuration, ce site est idéal pour le développement de l'aquaculture.

Evolution du milieu physique :

Les conditions hydrologiques de ses deux sites sont à l'origine d'une dynamique sédimentaire entraînant une évolution néfaste du milieu. En effet le déplacement des sédiments conduit à un comblement des chenaux, ce qui limite le renouvellement des masses d'eau et entraîne une dégradation de la qualité du milieu. En outre, l'érosion côtière fait peser une menace sur la pérennité de ces lagunes.

Objectif

Réaliser une simulation de l'évolution du milieu physique :

- Réaliser une bathymétrie et une cartographie précise des lagunes, puis étudier son évolution par comparaison avec les anciennes données.
- Étudier la circulation et le renouvellement des masses d'eau et leur impact sur la dynamique sédimentaire
- Simuler l'évolution prévisible de la topographie de la lagune et de la circulation de l'eau.
- proposer des solutions afin de préserver ses milieux.

Financement

Le coût est évalué à 100 000 €

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe : IV Conduire un aménagement équilibré et durable du territoire

Mesure : IV.2 Préserver et valoriser l'environnement

Secteur : IV.2.1 Préservation de l'environnement

Action : IV.2.1.3 Etude sur l'évolution des lagunes du Grand-Barachois et du Grand-Etang de Miquelon

Maître d'ouvrage : Etat

Durée de réalisation : 1 an

Livraison de l'étude :

Projet :

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon dispose de deux lagunes remarquables situées sur la commune de Miquelon-Langlade. Le Grand-Barachois, très riche en champs de zostère, abrite plusieurs colonies de phoques et est très fréquentées par de nombreux limicoles. Le Grand-Etang de Miquelon est idéal pour le développement de l'aquaculture. Les conditions hydrologiques de ses deux sites sont à l'origine d'une dynamique sédimentaire entraînant une évolution néfaste du milieu : le déplacement des sédiments conduit à un comblement des chenaux, ce qui limite le renouvellement des masses d'eau et entraîne une dégradation de la qualité du milieu. En outre, l'érosion côtière fait peser une menace sur la pérennité de ces lagunes.

Objectifs :

Réaliser une simulation de l'évolution du milieu physique :

- Réaliser une bathymétrie et une cartographie précise des lagunes, puis étudier son évolution par comparaison avec les anciennes données ;
- Étudier la circulation et le renouvellement des masses d'eau et leur impact sur la dynamique sédimentaire ;
- Simuler l'évolution prévisible de la topographie de la lagune et de la circulation de l'eau ;
- Proposer des solutions afin de préserver ses milieux.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Etude	100 000 €	
Total	100 000 €	
Coût annuel	100 000 €	

Proposition de plan de financement

Financeurs	Engagements	Répartition en %	Observations
Etat - MOM	100 000 €	100%	
Collectivité territoriale	0 €	0%	
Autre	0 €	0%	
Total	100 000 €	100%	

Réalisations / Observations

--

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Les livrables	Pertinence de l'étude		
Stratégie d'intervention	Mesurer les retombées de l'étude		

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: IV Conduire un aménagement équilibré et durable du territoire
Mesure	: IV-2 Préserver et valoriser l'environnement
Secteur	IV.2.2 Actions de conception de produits touristiques valorisant le patrimoine naturel :
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Pierre ou autre
Durée de la réalisation	: 1 an

Action: IV.2.2.1 Desserte de l'Île aux Marins- Acquisition d'un navire

Contexte

L'Île aux Marins constitue un lieu de visite incontournable de l'archipel : elle témoigne de son passé et plus particulièrement de la grande époque de la pêche à la morue.

Depuis les années 60, l'île est habitée seulement en été. Cependant, des associations pour le patrimoine lui ont redonné vie et en ont fait un lieu de visite et un site touristique.

La desserte de l'Île aux Marins n'est pas assurée de manière pérenne ce qui nuit à sa fréquentation touristique et aux déplacements de ses résidents.

Objectif

Acquérir un navire permettant d'assurer une liaison maritime pérenne dans les conditions de sécurité requises.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe : IV. Conduire un aménagement équilibré et durable du territoire

Mesure : IV.2 Préserver et valoriser l'environnement

Secteur : IV.2.2 Actions de conception de produits touristiques valorisant le patrimoine naturel

Action : IV.2.2.1 Desserte de l'Île aux Marins - Acquisition d'un navire

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Pierre ou autre

Durée de réalisation : 1 an

Livraison des travaux : 2015

Projet :

Le projet consiste à acquérir un navire assurant la desserte de façon pérenne de l'Île aux Marins, lieu de visite incontournable pour les touristes et lieu de villégiature pour les Saint-Pierrais.

Objectifs :

Dans le cadre du développement du tourisme sur l'archipel, assurer la desserte de l'Île aux Marins dans le respect des normes de sécurité requises et de la réglementation maritime applicables.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Achat d'un bateau	250 000 €	
Total	250 000 €	
Coût annuel	250 000 €	

Plan de financement

Financeurs	Engagements	Répartition en %	Observations
État	150 000 €	60%	
Collectivité territoriale	100 000 €	40%	
Autre	0 €	0%	
Total	250 000 €	100%	

Réalisations / Observations

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Nombre de passagers transportés			
Nombre de rotations			

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: IV Conduire un aménagement équilibré et durable du territoire
Mesure	: IV.3 Gérer durablement l'eau et les déchets
Secteur	: IV.3.1 Ressources en eau et gestion des eaux usées
Maître d'ouvrage	: Collectivité territoriale
Durée de réalisation	: 4 ans

Action : IV.3.1.1 Rénovation du barrage de la Vigie

Contexte

Le barrage de la Vigie (avec celui du Goéland) permet à la Ville de Saint-Pierre de disposer de deux réserves d'eau destinée à l'alimentation de la commune après potabilisation. Cette réserve de la Vigie a une capacité d'environ 270 000 mètres cubes.

Une série d'expertises menée depuis 1995 a démontré l'état de dégradation rapide et sérieux du barrage de la Vigie (CEMAGREF, bureau d'étude Stucky, BRL). L'ouvrage n'a cependant fait l'objet d'aucuns travaux conséquents et les dégradations se poursuivent aggravant rapidement son état inquiétant.

Avant d'envisager une reconstruction, il est encore possible de procéder à une réhabilitation qui s'impose à très court terme. Outre l'urgence technique justifiant cette réhabilitation, deux contraintes majeures se poseraient dans le cas d'une reconstruction : le coût prohibitif, comparé à celui de la réhabilitation et l'approvisionnement exclusif sur le réservoir du Goéland pendant 2 années.

Pour procéder à sa réhabilitation, il est nécessaire de réaliser :

- un dossier technique comportant des analyses complémentaires et une étude approfondie des bétons en 2015,
- des travaux en 2016 et 2017.

Objectifs

- Réhabiliter le barrage de la Vigie à court terme pour sécuriser l'approvisionnement en eau de Saint-Pierre et éviter l'investissement lourd d'une reconstruction.
- Permettre à la ville de St-Pierre de conserver un deuxième ouvrage ayant un impact non négligeable sur l'approvisionnement en eau potable de la commune.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe : IV Conduire un aménagement équilibré et durable du territoire

Mesure : IV.3 Gérer durablement l'eau et les déchets

Secteur : IV.3.1 Ressources en eau et gestion des eaux usées

Action : IV.3.1.1 Barrage de la Vigie

Maître d'ouvrage : Collectivité territoriale

Durée de réalisation : 4 ans

Livraison des travaux : 2018

Projet :

La ville de Saint-Pierre est alimentée en eau potable par des retenues d'eau de surface. Ces retenues d'eau sont classées au titre de la sécurité publique en raison de la présence d'habitations en aval. Compte tenu d'une stabilité insuffisante, le barrage du Goeland a été reconstruit en 2009. Les expertises menées sur le barrage de la Vigie ont montré la nécessité d'entreprendre des travaux de réhabilitation de cet ouvrage dans les quatre ans qui viennent sous peine de devoir le reconstruire (dégradation des bétons, fissures, détérioration des prises d'eau, des rembarde de sécurité). Les travaux consistent à étancher l'ouvrage, à améliorer sa stabilité, à reprendre les vannages et les ouvrages annexes.

Objectifs :

Garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau potable de la ville de Saint-Pierre et la sécurité des riverains situés en aval de la retenue de la Vigie.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
2015 : choix d'un maître d'oeuvre attribution du marché	1 000 000 €	
2016 : démarrage des travaux	1 465 000 €	
2017 : poursuite des travaux. Réception 2018	1 040 000 €	
Total	3 505 000 €	
Coût annuel	876 250 €	

Proposition de plan de financement

Financeurs	Engagements	Répartitions en %	Observations
Etat	705 000 €	20,11%	
Collectivité territoriale	2 800 000 €	79,89%	
Autre	0 €	0,00%	
Total	3 505 000 €	100,00%	Solde de 205 000€ à financer

Réalisations / Observations

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Décaissement des crédits	Réalisation de la mise en conformité du barrage		
Remise de l'attestation de fin de travaux et du certificat de conformité			
Rapport de fin de chantier	Sécurisation de l'alimentation en eau potable-suppression des contraintes restrictives liées au barrage		

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe	: IV Conduire un aménagement équilibré et durable du territoire : IV.3
Mesure	Gérer durablement l'eau et les déchets
Secteur	: IV.3.2 Actions visant au traitement et à la valorisation des déchets
Maître d'ouvrage	SyGED ou autre
Durée de réalisation	: 2 ans

Action : IV.3.2.1 Gestion des déchets

Contexte

L'archipel dispose d'un plan d'élimination des déchets validé en 2011.

La plate-forme de compostage inscrite au précédent contrat de développement est en phase d'achèvement.

La municipalité de Saint-Pierre met progressivement en place une gestion des déchets. Plusieurs actions ponctuelles ont déjà été menées : nettoyage de la décharge, enlèvement des ferrailles, batteries et pneus.

Si la situation évolue, pour autant l'archipel ne satisfait toujours pas aux obligations réglementaires, la collecte devant se faire dans les conditions propres à éviter tous risques pour l'environnement et la santé. Or, les déchets ménagers sont brûlés en décharge en bord de mer.

Cette gestion fait peser des risques sanitaires pour la population :

- prolifération de nuisibles ;
- émissions de polluants dans l'air et l'eau ;
- dispersion de déchets avec le vent ;
- rejet à la mer par forte tempête.

Objectifs

Le projet a pour objectif de mettre en place les outils de collecte et de tri des déchets qui permettront de développer les filières de collecte sélective et de recyclage des déchets (Responsabilité Elargie des Producteurs).

Dans ce cadre, Eco-emballage s'est rendue dans l'archipel en novembre 2013. Une mission financée par l'ADEME est en cours et aboutira à la mise en place d'un plan d'actions opérationnel qui déterminera les équipements appropriés pour le traitement des déchets en relation avec les conditions locales, économiques et techniques. D'ores et déjà des solutions sont identifiées en matière d'infrastructures de collecte, de tri, de conditionnement et de stockage, première étape au développement de filières de valorisation :

- réalisation d'une déchetterie ;

- acquisition de matériels de collecte pour la mise en place de points de collecte par apport volontaire ;
- construction d'entrepôts de conditionnement et de stockage ;
- acquisition de matériels de conditionnement des déchets : presses pour mise en balle des plastiques, papiers, ferrailles, broyeur à verre,

Il convient d'insister sur le caractère éminemment sensible de ce dossier en raison des risques sanitaires et environnementaux liés au stockage et brûlage à l'air libre des déchets ménagers et des attentes fortes de la population.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2018

Axe :	IV Conduire un aménagement équilibré et durable du territoire
Mesure :	IV.3 Gérer durablement l'eau et les déchets
Secteur :	IV.3.2 Actions visant au traitement et à la valorisation des déchets
Action :	IV.3.2.1 Gestion des déchets
Maître d'ouvrage :	SyGED ou autre
Durée de réalisation :	2 ans
Livraison des travaux :	2017

Projet :

Il convient de poursuivre la réalisation des infrastructures nécessaires à la mise en place d'une gestion conforme des déchets de l'archipel. Celle ci passe par la réalisation d'infrastructures de collecte, de tri, de conditionnement et de stockage des déchets :

- réalisation d'une déchetterie,
- acquisition de matériel de collecte,
- mise en place de points de collecte par apport volontaire,
- construction d'entrepôts de conditionnement et de stockage,
- acquisition de matériel de conditionnement des déchets : presses pour mise en balle des plastiques, papiers, ferrailles, broyeur à verre,

Objectifs :

Le projet a pour objectif, d'une part, de mettre en place les outils de collecte et de tri des déchets qui permettront de développer les filières de collecte sélective et de recyclages des déchets (Responsabilité Elargie des Producteurs) et, d'autre part, de satisfaire aux obligations réglementaires, la collecte devant se faire dans les conditions propres à éviter tous risques pour l'environnement et la santé.

Budget prévisionnel

Actions financées	Montant du financement	Observations
Réalisation d'une déchetterie		
Acquisition de matériel		
Total	1 050 000 €	
Coût annuel	525 000 €	

Proposition de plan de financement

Financeurs	Engagements	Répartition en %	Observations
Etat - MOM	450 000 €	43%	ADEME
Collectivité territoriale	300 000 €	29%	
Commune de Saint-Pierre	300 000 €	29%	
Autre	0 €	0%	
Total	1 050 000 €	100%	

Réalisations / Observations

--

Indicateurs de performances

Indicateurs	Objectifs	Réalisation	Observations
Décassement des crédits			
Attestation de fin de travaux			
Nombre de filières de traitement mise en service	Mesurer la progression du traitement des déchets		
Quantités de déchets traités par an/quantité de déchets produits par an sur l'archipel	Mesurer le comportement des habitants		
Débouché en aval des déchets	Identifier la valorisation des déchets		